

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau



Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».



SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SERVICE.....	5
1.1. PRÉSENTATION ET COMPÉTENCES DU SERVICE	5
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.3. TERRITOIRE DESSERVI.....	5
2. DONNÉES DU SERVICE AUX ABONNÉS	9
2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)	9
2.2. NOMBRE D'ABONNÉS	9
2.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
2.3.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	13
2.3.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	13
2.3.3. Taux de réclamations (P155.1)	13
3. MODALITÉS DE TARIFICATION ET FACTURE D'EAU TYPE	14
3.1. MODALITÉS DE TARIFICATION	14
3.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)	17
4. DONNÉES TECHNIQUES SUR LES RÉSEAUX (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)	18
4.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT	18
4.2. ECHANGES D'EAU.....	18
4.2.1. Volume produit par le service	18
4.2.2. Volume importé par le service	20
4.2.3. Volume exporté (vendu au cours de l'exercice).....	21
4.3. VOLUME MIS EN DISTRIBUTION	22
4.4. VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ	22
4.4.1. Volumes consommés par les abonnés	22
4.4.2. Volume de consommation sans comptage.....	23
4.4.3. Volume de service	23
4.4.4. Volume consommé autorisé.....	24
4.4.5. Volume perdu.....	24
4.5. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	24
4.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2021	25
4.7. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	25
4.7.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	25
4.7.2. Indice linéaire des volumes non-comptes (P105.3).....	27
4.7.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	27
4.7.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	28
4.8. AUTRES DONNÉES ET INDICATEURS CONCERNANT LE RÉSEAU	28
4.8.1. Indice linéaire de réparation	28
4.8.2. Branchements	28
4.8.3. Compteurs.....	29
4.8.4. Taux de consommation électrique	29
4.8.5. Branchements en plomb	30
4.9. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	30
4.9.1. Définition à partir de 2013 (P103.2B).....	30
4.9.2. Calcul de l'indice	30
5. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE (P101.1 ET P102.1).....	32
5.1. INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	32

SOMMAIRE

5.2.	BILAN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ 2021.....	33
5.3.	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)	33
6.	GESTION FINANCIÈRE	34
6.1.	RECETTES	34
6.1.1.	Recettes du service	34
6.2.	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0).....	35
6.3.	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)	36
6.4.	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2)	36
6.4.1.	Calcul de l'épargne brute	36
6.4.2.	Durée d'extinction de la dette	38
6.5.	AMORTISSEMENTS	39
6.6.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	39
6.7.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS.....	39
7.	DÉTAILS DES BESOINS ET PROJETS D'INVESTISSEMENTS	40
7.1.	PROTECTION DE LA RESSOURCE.....	40
7.1.1.	Echéances à venir en 2022	40
7.1.2.	Exemples de projets spécifiques en cours	40
7.2.	PRODUCTION	41
7.2.1.	Des investissements réguliers	41
7.2.2.	Exemple de projets spécifiques en cours	41
7.3.	SIG / CARTOGRAPHIE.....	42
7.3.1.	Schémas communaux de défense incendie	42
7.3.2.	Suivi des mises à jour cartographiques	42
7.4.	EXPLOITATION	43
7.4.1.	Echéances à venir	43
7.4.2.	Exemples de projets spécifiques en cours	43
7.4.3.	Travaux de réseau 2021.....	44
7.5.	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	46
7.5.1.	Travaux de réseau 2022 (projet et état de réalisation à juillet 2022)	46
7.5.2.	Renouvellement des compteurs.....	48
7.5.3.	Travaux en production.....	48
7.5.4.	Études et prospectives	48
7.5.5.	Compléments de sectorisation du territoire	48
7.5.6.	Projets protection de la ressource.....	49
8.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	50

1. PRESENTATION DU SERVICE

1.1. PRESENTATION ET COMPETENCES DU SERVICE

Le dernier règlement du service a été approuvé le 17/07/2009. La commission consultative des services publics locaux est créée à chaque élection du comité syndical.

Le schéma de distribution est en cours de réalisation, il sera réalisé au cours de l'étude de mise à jour du schéma directeur réalisé en 2022.

Le SERPN gère les compétences liées au service suivantes :

- **Production**
- **Protection du point de prélèvement** Un service protection de la ressource en eau composé de trois ingénieures qui mettent en œuvre la stratégie de protection de la ressource du SERPN à l'échelle des bassins d'alimentation de captage. Les postes bénéficient de financement de l'Agence de l'Eau. Des partenariats avec les collectivités voisines peuvent être établis pour mutualiser les moyens dans le cadre d'intérêt commune (ex : partenariat avec la métropole pour le BAC des Varras Moulineaux).
- **Traitement**
Il y a 13 stations de production qui sont en service sur le territoire. L'eau est traitée au chlore gazeux. Un traitement mécanique (ultra filtration) est en place uniquement sur le plus gros de nos points d'eau (les Varras). Pour les autres points d'eau, un tel traitement n'est pas nécessaire.
- **Transfert**
Interconnexion des réseaux de production afin d'assurer la distribution en cas de travaux sur certaines stations ou châteaux d'eau
- **Stockage**
 - 23 réservoirs
 - Volume de stockage de 16 570 m³
 - 32 cuves (nettoyage annuel)
 - Taux de mobilisation moyen de la ressource : 48,3% (Prélèvement moyen journalier/Capacité de production x 100 x 24)
 - Durée de stockage moyenne : 26 Heures (Volume de stockage / Prélèvement moyen journalier x 24)
- **Distribution**
 - 1 499,00 km de réseau
 - 35 267 compteurs

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

1.3. TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal** par le SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg). Au 01/01/2018, les communes du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des bois, St Germain de Pasquier et Vraiville ont adhéré à la Communauté d'Agglomération Seine Eure. La Communauté d'Agglomération Seine Eure ayant la compétence Eau Potable contrairement à Roumois Seine, s'est donc substituée aux communes au sein du SERPN transformant ainsi le SERPN en syndicat mixte fermé.

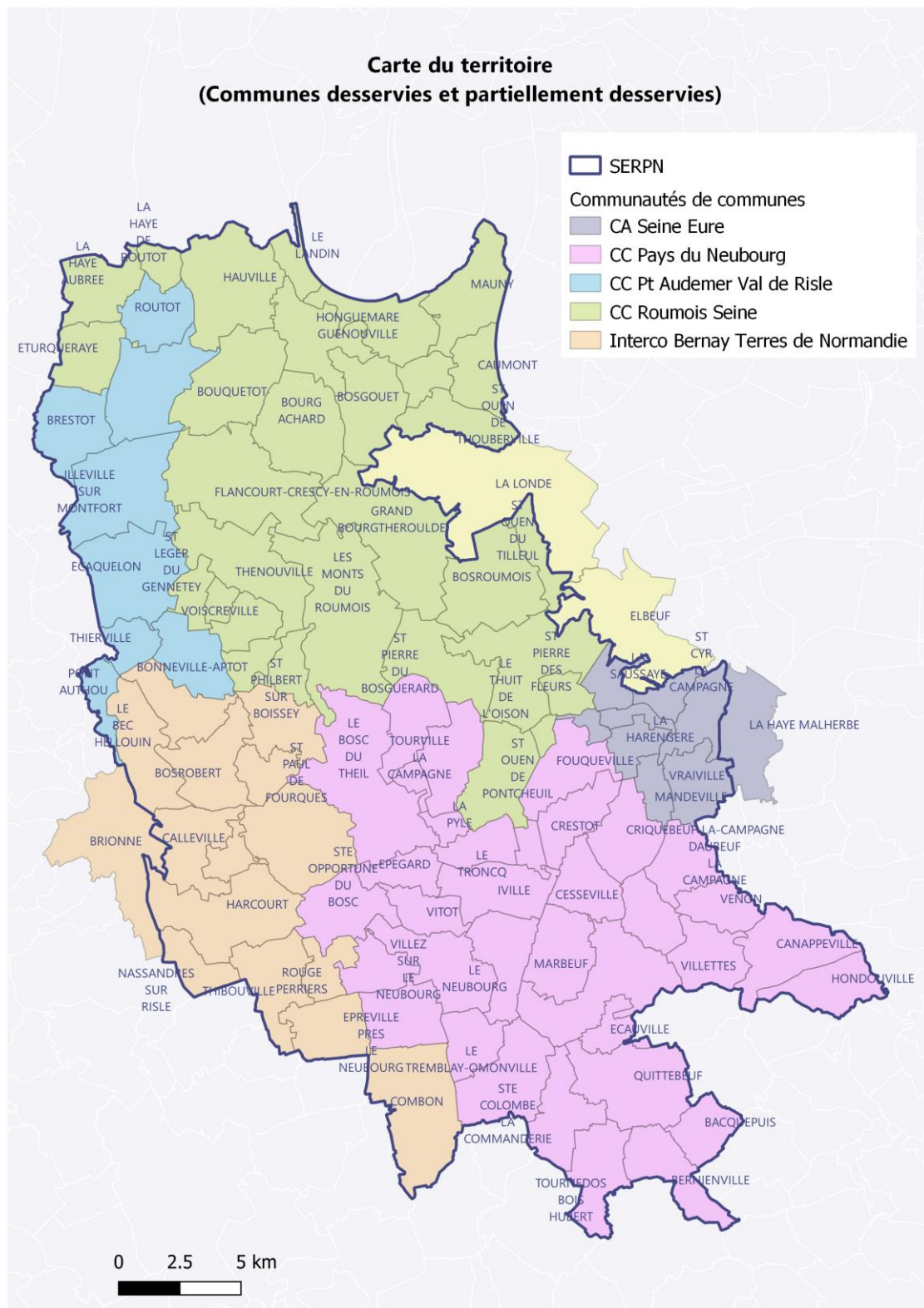
La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a voté pour la prise de compétence Eau Potable à compter du 01/01/2020. Cette dernière est donc membre du SERPN depuis le 01/01/2020, en représentation substitution de ses communes Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Illeville-sur-Montfort, Pont Authou, Rougemontiers, Routot et, Thierville.

Liste des EPCI adhérents au SERPN en 2021 :

	Insee	Commune	Adhérent au SERPN
1	27011	AMFREVILLE ST AMAND	Commune
2	27033	BACQUEPUS	Commune
3	27039	BARNEVILLE-SUR-SEINE	Commune
4	27057	BERNIENVILLE	Commune
5	27083	BONNEVILLE APTOT	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
6	27077	BOISSEY LE CHATEL	Commune
7	27091	BOSGOUET	Commune
8	27095	BOSROBERT	Commune
9	27090	BOSROUMOIS	Commune
10	27102	BOUQUETOT	Commune
11	27103	BOURG-ACHARD	Commune
12	27110	BRESTOT	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
13	27125	CALLEVILLE	Commune
14	27127	CANAPPEVILLE	Commune
15	27133	CAUMONT	Commune
16	27135	CESSEVILLE	Commune
17	27164	COMBON	Commune
18	27185	CRESTOT	Commune
19	27187	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	Commune
20	27192	CROSVILLE LA VIEILLE	Commune
21	27201	DAUBEUF LA CAMPAGNE	Commune
22	27209	ECAQUELON	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
23	27210	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	Commune
24	27212	ÉCAUVILLE	Commune
25	27215	ECQUETOT	Commune
26	27219	ÉPEGARD	Commune
27	27224	ÉPREVILLE PRES LE NEUBOURG	Commune
28	27228	ÉTURQUERAYE	Commune
29	27085	FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS	Commune
30	27261	FOUQUEVILLE	Commune
31	27105	GRAND BOURGHEROULDE	Commune
32	27298	GRAVERON SEMERVILLE	Commune
33	27311	HARCOURT	Commune
34	27316	HAUVILLE	Commune
35	27327	HECTOMARE	Commune
36	27339	HONDOUVILLE	Commune
37	27340	HONGUEMARE GUENOUVILLE	Commune
38	27349	ILLEVILLE SUR MONTFORT	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
39	27354	IVILLE	Commune
40	27313	LA HARENGERE	Communauté d'agglomération Seine Eure
41	27317	LA HAYE AUBREE	Commune
42	27318	LA HAYE DE CALLEVILLE	Commune

	Insee	Commune	Adhérent au SERPN
43	27319	LA HAYE DE ROUTOT	Commune
44	27320	LA HAYE DU THEIL	Commune
45	27432	LA NEUVILLE DU BOSC	Commune
46	27482	LA PYLE	Commune
47	27616	LA SAUSSAYE	Communauté d'agglomération Seine Eure
48	27661	LA TRINITE DE THOUBERVILLE	Commune
49	27052	LE BEC HELLOUIN	Commune
50	27053	LE BEC THOMAS	Communauté d'agglomération Seine Eure
51	27302	LE BOSC DU THEIL	Commune
52	27363	LE LANDIN	Commune
53	27428	LE NEUBOURG	Commune
54	27638	LE THUIT DE L'OISON	Commune
55	27658	LE TREMBLAY OMONVILLE	Commune
56	27663	LE TRONCQ	Commune
57	27062	LES MONTS DU ROUMOIS	Commune
58	27380	MALLEVILLE SUR LE BEC	Commune
59	27382	MANDEVILLE	Communauté d'agglomération Seine Eure
60	27389	MARBEUF	Commune
61	76419	MAUNY	Commune
62	27425	NASSANDRES SUR RISLE	Commune (Perriers la Campagne)
63	27468	PONT AUTHOU	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
64	27486	QUITTEBEUF	Commune
65	27490	ROUGEMONTIERS	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
66	27498	ROUGE-PERRIERS	Commune
67	27500	ROUTOT	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
68	27511	ST AUBIN D'ECROSVILLE	Commune
69	27529	ST CYR LA CAMPAGNE	Communauté d'agglomération Seine Eure
70	27531	ST DENIS DES MONTS	Commune
71	27534	ST DIDIER DES BOIS	Communauté d'agglomération Seine Eure
72	27536	ST ELOI DE FOURQUES	Commune
73	27545	ST GERMAIN DE PASQUIER	Communauté d'agglomération Seine Eure
74	27558	ST LEGER DU GENNETEY	Commune
75	27572	ST MESLIN DU BOSC	Commune
76	27579	ST OUEN DE PONTCHEUIL	Commune
77	27580	ST OUEN DE THOUBERVILLE	Commune
78	27582	ST OUEN DU TILLEUL	Commune
79	27584	ST PAUL DE FOURQUES	Commune
80	27586	ST PHILBERT SUR BOISSEY	Commune
81	27593	ST PIERRE DES FLEURS	Commune
82	27595	ST PIERRE DU BOSGUERARD	Commune
83	27524	STE COLOMBE LA COMMANDERIE	Commune
84	27576	STE OPPORTUNE DU BOSC	Commune
85	27089	THENOUVILLE	Commune
86	27630	THIBOUVILLE	Commune
87	27631	THIERVILLE	Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle
88	27650	TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	Commune
89	27654	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Commune
90	27677	VENON	Commune
91	27692	VILLETES	Commune

Insee	Commune	Adhérent au SERPN
92 27695	VILLEZ SUR LE NEUBOURG	Commune
93 27698	VITOT	Commune
94 27699	VOISCREVILLE	Commune
95 27700	VRAIVILLE	Communauté d'agglomération Seine Eure



2. DONNEES DU SERVICE AUX ABONNES

2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Au 31/12/2021, le service public d'eau potable dessert : **D101.1 : 76 718 habitants.**
(75 508 habitants en 2020)

2.2. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	INSEE	COMMUNE	Pop. Insee (1)	Dom.	Non Dom.	Sans AC*	Avec AC*	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2020	Variation
1	27011	Amfreville St Amand	1 210	583	3	586	0	586	585	0,2%
2	27033	Bacquepuis	313	135	2	137	0	137	136	0,7%
3	27039	Barneville-sur-Seine	553	239	6	245	0	245	244	0,4%
4	27057	Bernienville	291	134	1	135	0	135	136	-0,7%
5	27077	Boissey-le-Châtel	866	410	3	413	0	413	412	0,2%
6	27083	Bonneville-Aptot	265	113	2	2	113	115	116	-0,9%
7	27091	Bosgouet	742	359	7	154	212	366	351	4,3%
8	27095	Bosrobert	676	289	3	289	3	292	287	1,7%
9	27090	Bosroumois (1)	3 714	1 759	10	346	1 423	1 769	1 748	1,2%
10	27102	Bouquetot	1 055	484	1	485	0	485	485	0,0%
11	27103	Bourg-Achard	4 015	2 010	11	189	1 832	2 021	1 982	2,0%
12	27110	Brestot	635	277	1	1	277	278	270	3,0%
13	27116	Brionne (desservie à 2%)	87	27	0	13	14	27	28	-3,6%
14	27125	Calleville	670	329	2	54	277	331	324	2,2%
15	27127	Canappeville	721	271	1	272	0	272	271	0,4%
16	27133	Caumont	1 072	509	4	368	145	513	506	1,4%
17	27135	Cesseville	470	200	0	200	0	200	200	0,0%
18	27164	Combon	827	4	0	4	0	4	4	0,0%
19	27185	Crestot	600	222	4	226	0	226	220	2,7%
20	27187	Criquebeuf-la-Campagne	336	146	4	150	0	150	148	1,4%
21	27192	Crosville-la-Vieille	619	336	4	41	299	340	333	2,1%
22	27201	Daubeuf-la-Campagne	241	103	1	104	0	104	104	0,0%
23	27209	Écaquelon	612	286	8	9	285	294	290	1,4%
24	27210	Écardenville-la-Campagne	486	220	5	225	0	225	224	0,4%
25	27212	Écauville	111	54	0	54	0	54	53	1,9%
26	27215	Ecquetot	401	168	2	170	0	170	172	-1,2%
27	76231	Elbeuf (desservie à 0,5%)	82	68	0	8	60	68	68	0,0%
28	27219	Épégard	556	248	4	252	0	252	250	0,8%

	INSEE	COMMUNE	Pop. Insee (1)	Dom.	Non Dom.	Sans AC*	Avec AC*	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2020	Variation
29	27224	Épreville-près-le-Neubourg	470	207	1	208	0	208	207	0,5%
30	27228	Éturqueraye	303	130	1	131	0	131	128	2,3%
31	27085	Flancourt Crescy en Roumois	1 539	660	4	664	0	664	649	2,3%
32	27261	Fouqueville	460	211	2	213	0	213	211	0,9%
33	27105	Grand Bourgtheroulde	4 036	1 954	15	482	1 487	1 969	1 953	0,8%
34	27298	Graveron-Sémerville	321	144	1	145	0	145	143	1,4%
35	27311	Harcourt	1 091	425	4	183	246	429	432	-0,7%
36	27316	Hauville	1 305	604	3	441	166	607	603	0,7%
37	27327	Hectomare	220	102	1	103	0	103	103	0,0%
38	27339	Hondouville (desservie à 5%)	805	20	0	20	0	20	20	0,0%
39	27340	Honguemare-Guenouville	718	328	5	322	11	333	329	1,2%
40	27349	Illeville-sur-Montfort	880	379	2	5	376	381	374	1,9%
41	27354	Iville	430	205	1	206	0	206	203	1,5%
42	27313	La Harengère	614	249	2	251	0	251	245	2,4%
43	27317	La Haye-Aubrée	468	222	5	227	0	227	229	-0,9%
44	27318	La Haye-de-Calleville	262	128	1	129	0	129	128	0,8%
45	27319	La Haye-de-Routot	312	133	3	136	0	136	135	0,7%
46	27320	La Haye-du-Theil	304	124	0	124	0	124	122	1,6%
47	27322	La Haye-Malherbe (desservie à 0,3%)	4	1	0	0	1	1	1	0,0%
48	76391	La Londe (desservie à 2%)	48	25	0	24	1	25	25	0,0%
49	27432	La Neuville-du-Bosc	704	289	2	206	85	291	286	1,7%
50	27482	La Pyle	173	70	1	71	0	71	72	-1,4%
51	27616	La Saussaye	1 942	897	3	122	778	900	881	2,2%
52	27661	La Trinité-de-Thouberville	434	203	2	78	127	205	199	3,0%
53	27052	Le Bec-Hellouin	399	236	1	100	137	237	239	-0,8%
54	27053	Le Bec-Thomas	224	105	1	106	0	106	106	0,0%
55	27302	Le Bosc du Theil	1 318	617	5	555	67	622	617	0,8%
56	27363	Le Landin	228	106	1	107	0	107	105	1,9%
57	27428	Le Neubourg	4 462	2 416	15	67	2 364	2 431	2 423	0,3%
58	27638	Le Thuit de l'Oison	3 752	1 623	4	120	1 507	1 627	1 606	1,3%
59	27658	Le Tremblay-Omonville	368	198	1	199	0	199	192	3,6%
60	27663	Le Troncq	171	83	1	84	0	84	84	0,0%
61	27062	Les Monts du Roumois	1 614	718	3	576	145	721	700	3,0%
62	27380	Malleville-sur-le-Bec	269	129	1	130	0	130	129	0,8%
63	27382	Mandeville	328	144	0	144	0	144	143	0,7%
64	27389	Marbeuf	479	211	1	212	0	212	208	1,9%
65	76419	Mauny	170	68	0	68	0	68	68	0,0%
66	27452	Nassandres sur Risle (1) (desservie à 15,1%)	370	185	1	186	0	186	186	0,0%
67	27468	Pont-Authou	610	287	2	2	287	289	291	-0,7%
68	27486	Quittebeuf	672	300	1	301	0	301	295	2,0%
69	27498	Rouge-Perriers	1 062	163	1	164	0	164	163	0,6%

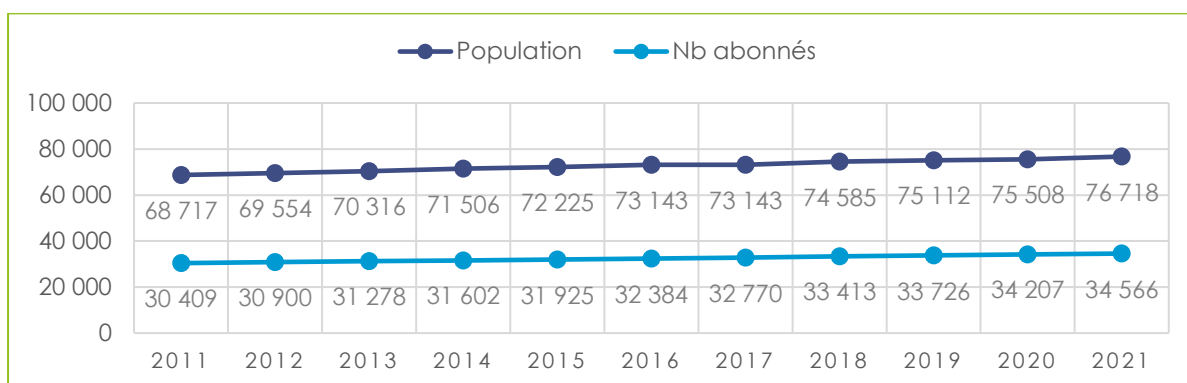
INSEE	COMMUNE	Pop. Insee ⁽¹⁾	Dom.	Non Dom.	Sans AC*	Avec AC*	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2020	Variation
70	27497 Rougemontiers	371	457	2	12	447	459	454	1,1%
71	27500 Routot	1 735	794	4	34	764	798	786	1,5%
72	27511 Saint-Aubin-d'Écrosville	732	350	3	150	203	353	352	0,3%
73	27529 Saint-Cyr-la-Campagne	444	197	4	201	0	201	200	0,5%
74	27531 Saint-Denis-des-Monts	210	108	2	110	0	110	110	0,0%
75	27534 Saint-Didier-des-Bois	896	396	2	21	377	398	397	0,3%
76	27536 Saint-Éloi-de-Fourques	553	236	1	237	0	237	234	1,3%
77	27545 Saint-Germain-de-Pasquier	128	67	0	67	0	67	66	1,5%
78	27558 Saint-Léger-du-Gennetey	185	74	2	76	0	76	77	-1,3%
79	27572 Saint-Meslin-du-Bosc	293	115	0	115	0	115	110	4,5%
80	27579 Saint-Ouen-de-Pontcheuil	101	45	0	45	0	45	46	-2,2%
81	27580 Saint-Ouen-de-Thouberville	2 457	1 068	6	215	859	1 074	1 054	1,9%
82	27582 Saint-Ouen-du-Tilleul	1 712	764	3	43	724	767	770	-0,4%
83	27584 Saint-Paul-de-Fourques	291	125	0	125	0	125	125	0,0%
84	27586 Saint-Philbert-sur-Boissey	174	80	0	80	0	80	80	0,0%
85	27593 Saint-Pierre-des-Fleurs	1 636	721	2	27	696	723	715	1,1%
86	27595 Saint-Pierre-du-Bosguérard	1 025	375	1	35	341	376	379	-0,8%
87	27524 Ste-Colombe-la-Commanderie	874	365	1	366	0	366	362	1,1%
88	27576 Ste-Opportune-du-Bosc	665	272	1	273	0	273	265	3,0%
89	27089 Thénouville	1 026	455	3	458	0	458	457	0,2%
90	27630 Thibouville	358	158	1	159	0	159	158	0,6%
91	27631 Thierville	376	195	2	2	195	197	194	1,5%
92	27650 Tournedos-Bois-Hubert	476	186	1	187	0	187	185	1,1%
93	27654 Tourville-la-Campagne	1 133	464	1	279	186	465	463	0,4%
94	27677 Venon	421	160	0	160	0	160	160	0,0%
95	27692 Villettes	167	89	1	90	0	90	90	0,0%
96	27695 Villez-sur-le-Neubourg	287	119	0	119	0	119	120	-0,8%
97	27698 Vitot	572	280	1	110	171	281	282	-0,4%
98	27699 Voiscreville	122	60	2	62	0	62	60	3,3%
99	27700 Vraiville	733	275	1	276	0	276	276	0,0%
TOTAL		76 718	34 332	234	16 878	17 688	34 566	34 207	1,05%

(1) Population légale au 01/01 issue du recensement 2017 (mise à jour en décembre 2021)

(*) **AC = Assainissement Collectif**, comptabilisé uniquement pour les communes où le SERPN assure la facturation

Quatre communes ne sont pas adhérentes au SERPN mais uniquement partiellement desservies (Elbeuf, La Londe, La Haye Malherbe et Brionne)

Au 31/12/2021, le service public d'eau potable dessert : **VP.056 : 34 566 abonnés.**
(34 207 abonnés au 31/12/2020 soit +1,05 % en 2021)



VP.056 – Nombre d'abonnés
(Évolution proportionnelle à celle de la population depuis 10 ans)

La **densité linéaire d'abonnés** est égale au nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'abonnés	34 207	34 566
Linéaire de réseau en km	1 496	1 499

VP.228 Densité linéaire d'abonnés	22,87 ab/km	23,06 ab/km
--	--------------------	--------------------

Le **ratio nombre d'habitants par abonné** est la population desservie rapportée au nombre d'abonnés.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'abonnés	34 207	34 566
Population desservie	75 508	76 718

VP.229 Ratio nb habitants par abonné	2,21 hab./ab.	2,22 hab./ab.
---	----------------------	----------------------

La **consommation moyenne par abonné** est la consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Volume annuel consommé par les abonnés	3 639 444	3 511 628
Nombre d'abonnés	34 207	34 566

Consommation moyenne par abonné	106 m³/ab.	102 m³/ab.
--	------------------------------	------------------------------

2.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

2.3.1. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

L'indicateur relatif est le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = 1000 \times \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nb interruptions de service non programmés	163	151
Nombre d'abonnés	34 207	34 566

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	4,77 %	4,37 %
--	---------------	---------------

2.3.2. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **3 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = 100 \times \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}}$$

	2020	2021
Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai	-	256
Nombre total d'ouvertures de branchements	-	267

P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	99,5%	95,9%
---	--------------	--------------

La mise en place fin 2020 d'un outil de gestion des interventions permet pour 2021 de dénombrer précisément les quantités pour l'établissement de cet indicateur qui était jusqu'alors estimé. On peut noter qu'en 2021, les délais ont eu plus de mal à être respectés compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées.

2.3.3. TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

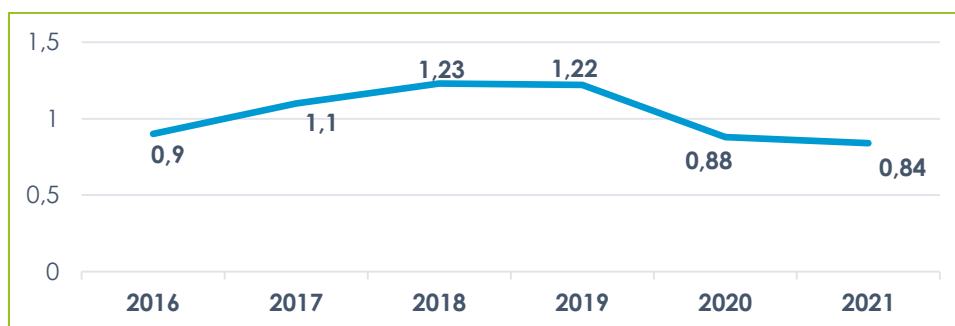
Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le système d'information clientèle permet d'enregistrer les réclamations écrites reçues ainsi que les réclamations téléphoniques.

$$\text{Taux de réclamations écrites reçues par la collectivité} = \frac{\text{Nb de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

	2020	2021
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	30	29
Nombre d'abonnés	34 207	34 566

P.155.1 Taux de réclamation écrites (pour 1000 abonnés)	0,88 ‰	0,84 ‰
--	---------------	---------------



Evolution du taux de réclamations écrites depuis 2016

3. MODALITES DE TARIFICATION ET FACTURE D'EAU TYPE

3.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le tarif a été calculé afin d'uniformiser les prix appliqués sur l'ensemble des anciens syndicats de base. Il a été ainsi fixé par la délibération du 17/12/2008.

Ce tarif est révisable chaque année en fonction des coûts du service par délibération de l'assemblée générale et applicable à l'ensemble des communes du SERPN. Le tarif a été augmenté au 01/07/2017.

Tarifs H.T.	Depuis le 01/01/2009
Mise en service du branchement (ouverture)	40,00 €
Étalonnage du compteur (si non défectueux)	150,00 €
Remplacement du compteur (sous la responsabilité de l'abonné)	150,00 €
Frais de mutation (sans déplacement d'un agent) à la charge du nouvel abonné	10,00 €
Déplacement d'agent non justifié (dégâts après compteur à la charge de l'abonné)	150,00 €
Remplacement de la tête radio émettrice du compteur (disparition ou endommagement) (50 € HT + frais de déplacement de 150 € HT)	200,00 €

En cas de vol d'eau sur les bornes incendies, les contrevenants seront facturés d'une amende de 500m³.

		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement par compteur	Diamètre 15-20	35 €	35 €
	Diamètre 25-40	40 €	40 €
	Diamètre 50-60	60 €	60 €
	Diamètre 80	80 €	80 €
	Diamètre 100 et +	100 €	100 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Consommation	De 0 à 500 m ³	1,60 €/m ³	1,60 €/m ³
	De 501 à 1000 m ³	1,427 €/m ³	1,427 €/m ³
	De 1001 m ³ à 10 000 m ³	1,2948 €/m ³	1,2948 €/m ³
	Au-delà de 10 000 m ³	1,2643 €/m ³	1,2643 €/m ³

Taxes

Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %
-----------------	-------	-------

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Redevances

Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	Incluse dans le tarif de la part proportionnelle de la collectivité. Au titre de l'année 2021, le SERPN a reversé 368 316 € euros au titre de cette redevance.		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	Au 01/01/2020	Au 01/01//2021	
	Zone Renforcée (En 40% des abonnés)	0,4200 €/m ³	0,4200 €/m ³
	Zone Moyenne (Environ 60% des abonnés)	0,3800 €/m ³	0,3800 €/m ³

Depuis le 01/01/2019, plus aucune commune du territoire du SERPN n'appartient à la zone de base de l'Agence de l'Eau Seine Normandie¹.

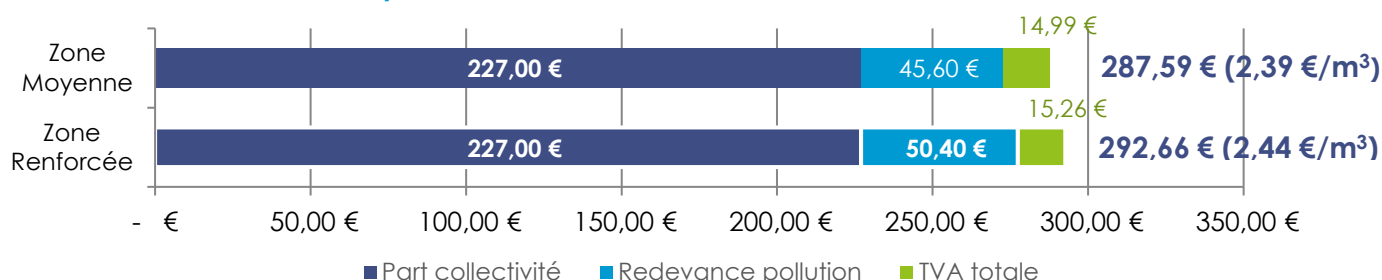
Le SERPN est un EPCI et le tarif pour chaque commune est identique. Les volumes consommés sont relevés et facturés avec une fréquence semestrielle.

¹ Les taux des redevances sont arrêtés par les instances de l'Agence de l'Eau (conseil d'administration et comité de bassin) dans les limites fixées par la loi, en fonction des pollutions constatées dans les différentes zones du bassin et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux.

3.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Composition de la facture d'eau 120 m³



Le prix moyen de l'eau potable sur le territoire du SERPN retenu est celui de la Zone Moyenne car il représente la majorité des abonnés.

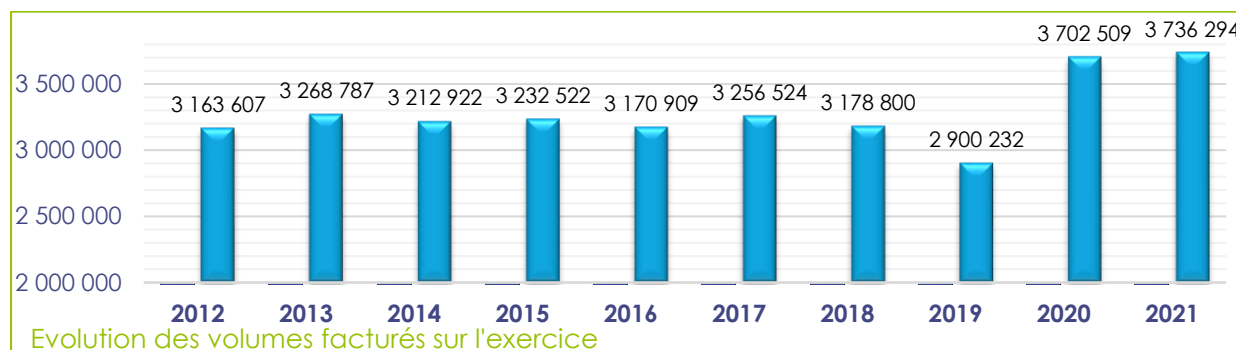
Répartition	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
PART SERPN (Abonnement + Prix au m ³)	1,89 €/m ³ (=227/120)	1,89 €/m ³ (=227/120)
PART Redevance Pollution	0,38 €/m ³ (=45,60/120)	0,38 €/m ³ (=45,60/120)
PART TVA	0,13 €/m ³ (=14,99/120)	0,13 €/m ³ (=14,99/120)

D 102.0 PRIX TTC au m³

2,39 €/m³

2,39 €/m³

Volumes facturés aux abonnés sur l'exercice



Les volumes vendus diffèrent des volumes comptabilisés car ils sont facturés en décalage par rapport à la consommation réelle. De plus, en cas de fuite abonné, un dégrèvement sur les m³ facturés est effectué sur le volume consommé réellement (l'abonné ne paye au maximum que 2 fois sa consommation habituelle). **Le retard de facturation en 2019 ainsi que les retards de relève expliquent que les volumes facturés 2020 et 2021 soient plus élevés que les volumes consommés (page 12).**

Les **volumes facturés** au titre de l'année 2021 sont de : **3 736 294 m³**
(3 702 509 m³ en 2020).



Le SERPN facture pour le compte des gestionnaires en assainissement, la part assainissement collectif (sauf Boissey le Châtel)



Voir factures d'eau type 120 m³ en annexe 1

4. DONNEES TECHNIQUES SUR LES RESEAUX (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)

4.1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES POINTS DE PRELEVEMENT

Station	Capacité de production*	Prélèvements autorisés (m3/j)
St Amand de Hautes terres (Le bouricar)	45	800 m3/j
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	115	250 m3/h (Pas de limite journalière dans la DUP)
Rougemontiers (La Porte de la Brique)	50	200 m3/h (Pas de limite journalière dans la DUP)
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	150	165 m3/h 1900 m3/j
Le bois du moulin	100	1800 m3/j
Montfort sur Risle (Le Doult Claireau)	50	700 m3/j
Le Valanglier	38	1000 m3/j
La Vacherie	125	2 800 m3/j
Le moulin Vorins	50	150 m3/h (Pas de limite journalière dans la DUP)
Val Galopin	42	600 m3/j
Les forrières d'Omonville	115	2250 m3/j
UF des Varras	600	12 000 m3/j
Buhot la source Leduc	162	705 m3/jour (Selon document 1955 non précisé dans la DUP)

*m3/h équipement de pompage

100% des volumes prélevés sont des eaux souterraines.

4.2. ECHANGES D'EAU

4.2.1. VOLUME PRODUIT PAR LE SERVICE

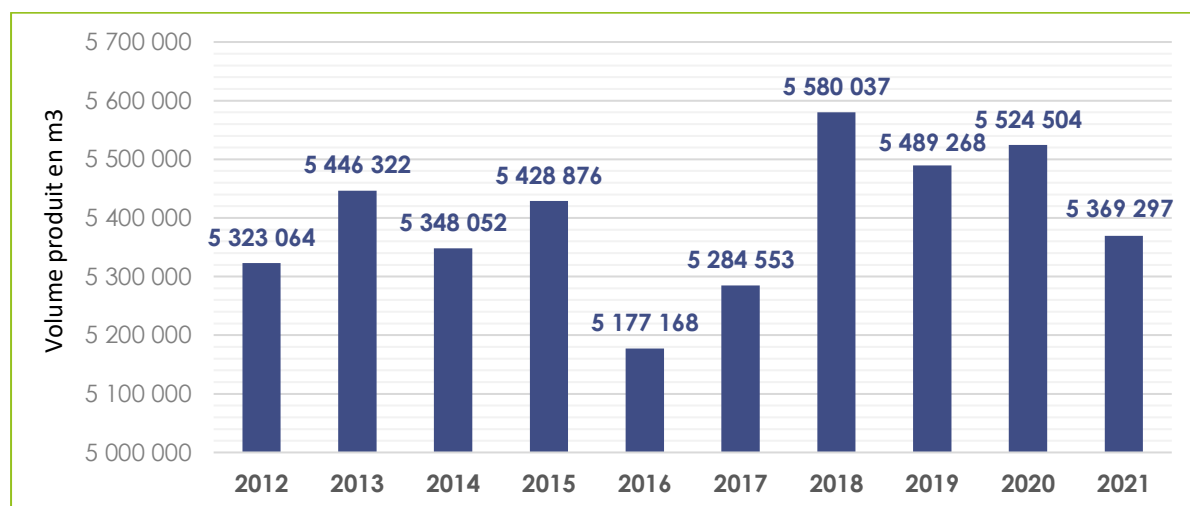
Le service a une station de traitement située aux Varras. Le type de traitement que cette station utilise est l'ultrafiltration. Elle sert à supprimer la turbidité.

Le système d'ultrafiltration est un traitement mécanique qui permet de débarrasser l'eau de toutes les impuretés dont la taille dépasse 0,2 microns (10 000 fois plus petit que les pores de la peau).

Détail des volumes produits en 2020/2021

Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Variation en %
Buhot (Source Leduc)	467 461	470 110	0,57 %
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	399 865	488 852	22,25 %
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	766 555	693 586	-9,52 %
La Vacherie (Le Hom)	386 640	383 650	-0,77 %
Le Bois du Moulin	227 176	227 745	0,25 %
Le Moulin Vorins	21 672	34 382	58,65 %
Le Val Galopin	148 005	152 918	3,32 %
Les Forrières d'Omonville	277 383	309 684	11,64 %
Montfort sur Risle (Le Doult Claireau)	243 951	136 995	-43,84 %
Rougemontiers (La porte de la Brique)	126 321	72 962	-42,24 %
St Amand des Hautes Terres (Bouricar)	194 356	166 362	-14,40 %
St Cyr la Campagne (Le Valanglier)	136 419	119 451	-12,44 %
UF des Varras	2 128 700	2 112 600	-0,76 %

V₁ Volume Produit	5 524 504	5 369 297	-2,0 %
-------------------------------------	------------------	------------------	---------------

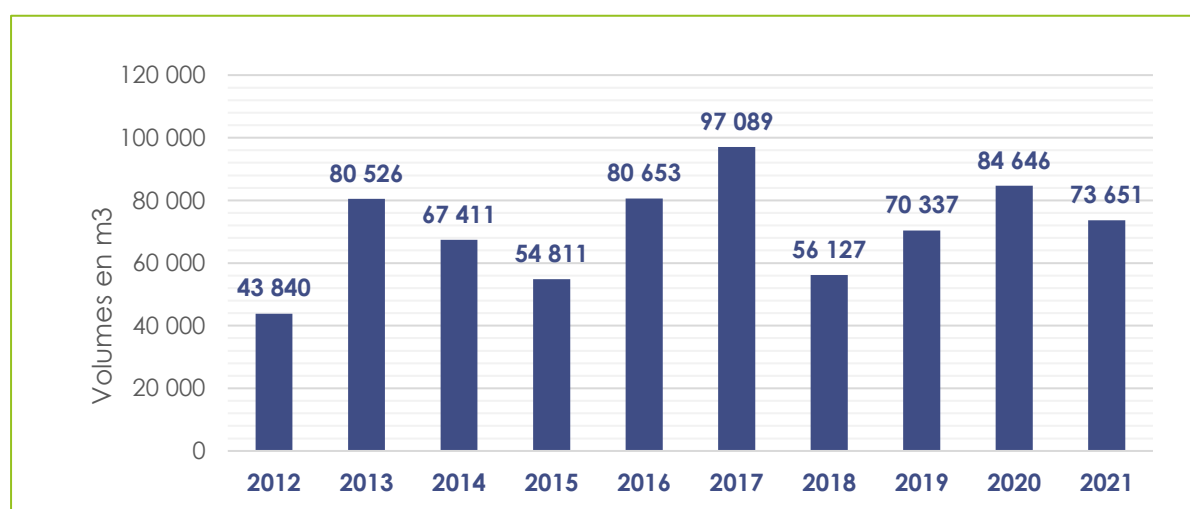


Evolution des volumes produits depuis 2012

4.2.2. VOLUME IMPORTE PAR LE SERVICE

Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m3)	Volume acheté en 2021 (m3)	Variation en %
CASE - Réservoir Canappeville	85	3 203	3 658 %
CASE - La Mare Hermier	18	1	-96 %
CASE - RD133 Silo	63 270	68 454	8 %
MRN- Les Déserts import	8	18	124 %
MRN - Le Stade import	0	0	-
MRN - CE import	1	0	-100 %
MRN - Faudits imports	0	1	-
MRN - Pochet imports	0	0	-
CCPC - E04 Ferme des Buquets Beaulieu	238	4	-98 %
CCPC - E05 Vers Pithienville	11 286	1 379	-88 %
CCPC - E06 Chemin Bois Maurey	7	6	- 8 %
CCPC - E07 Rte de Claville	87	70	-19 %
GEA - E02 Bout de la Ferme limit Sacquenville	165	145	-13 %
GEA - E03 Hameau Pithienville	9 480	370	-96 %

V₂ Volume importé	84 645	73 651	-13,0 %
-------------------------------------	---------------	---------------	----------------



Evolution des volumes importés depuis 2012

4.2.3. VOLUME EXPORTE (VENDU AU COURS DE L'EXERCICE)

Volumes vendus à d'autres services

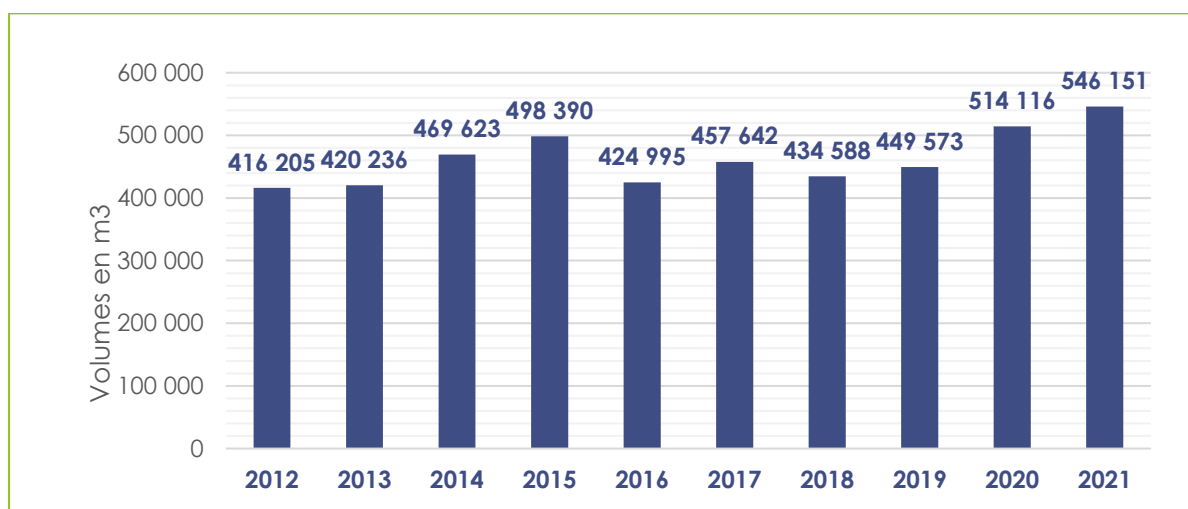
Bénéficiaire	Volume exporté en 2020 (m3)	Volume exporté en 2021 (m3)	Variation en %
MRN - Normandie Récupère	1 684	10 155	503 %
MRN - Maison Brûlée	7 333	9 058	24 %
MRN - Yville	24 472	42 613	74 %
MRN - Les Déserts export	2 486	2 662	7 %
MRN - Le Stade export	61 288	52 735	-14 %
MRN - CE export	35 090	27 302	-22 %
MNR - Faudits export	20 041	21 546	8 %
MRN - Pochet export	163 383	162 379	-1 %
MRN - Les Roques	511	383	-25 %
CASE - Réservoir Canappeville	160 436	178 292	11 %
CASE - La Mare Hermier	12 039	12 151	1 %
CASE - RD133 Silo	2 714	432	-84 %
CASE - Vers La Haye Malherbe (St Didier)	5 441	1 152	-79 %
CASE - Vers Surtauville (St Didier)	0	86	-
SAEP Vallée de la Risle - Station de Montfort	3 775	96	-97 %
SAEP Vallée de la Risle - Perriers La Cpgne	0	6	-
SAEP Fond des Vaux - Les Monts de Caux	273	3 185	1 068 %
CCPC - E04 Ferme des Buquets Beaulieu	11 634	16 291	40 %
CCPC - E05 Vers Pithienville	227	5 524	2338 %
CCPC - E06 Chemin Bois Maurey	13	10	-26 %
CCPC - E07 Rte de Claville	29	23	-19 %
GEA - E02 Bout de la Ferme limit Sacquenville	56	50	-11 %
GEA - E03 Hameau Pithienville	1 191	20	-98 %

V₃ Volume exporté

514 116

546 151

6,2 %



Evolution des volumes exportés depuis 2012

4.3. VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

Les volumes mis en distribution correspondent à la somme des volumes Produits (V_1) et des volumes importés (V_2) auxquels on déduit les volumes exportés (V_3)

Rappels des volumes servant au calcul	Exercice 2020	Exercice 2021	Évolution
Volumes Produits (V_1)	5 524 504	5 369 297	-2,8 %
Volumes Importés (V_2)	84 646	76 651	-13,0 %
Volumes exportés (V_3)	514 116	546 151	+6,2 %

V₄ Volumes mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)	5 095 034	4 896 797	-3,9%
---	------------------	------------------	--------------

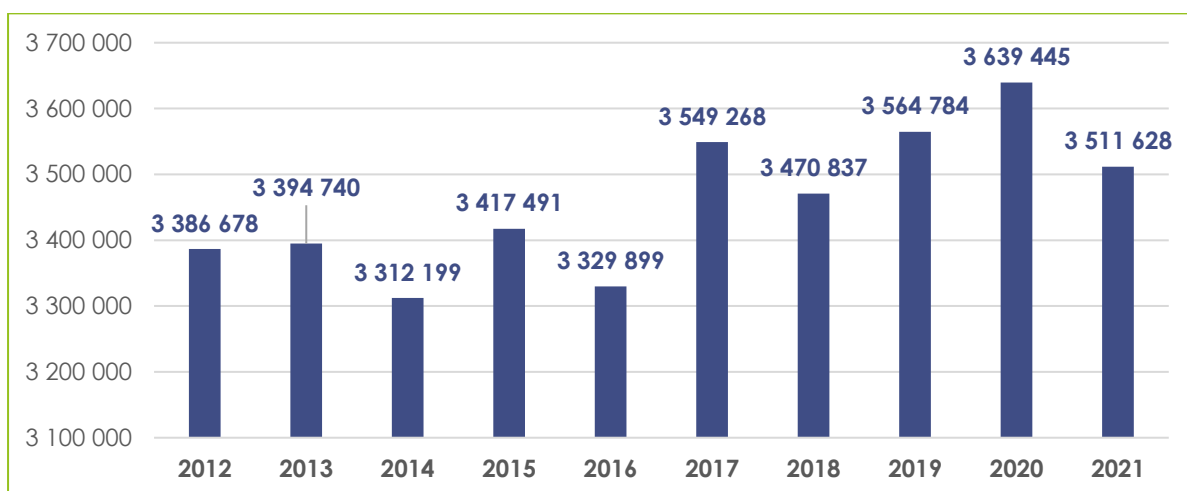
4.4. VOLUME CONSOMME AUTORISÉ

4.4.1. VOLUMES CONSOMMÉS PAR LES ABONNÉS

Abonnés	Volumes consommés en 2020 (m ³)	Volumes consommés en 2021 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 487 675	3 372 257	-3,31%
Abonnés non domestiques (dont bornes à eau)	151 769	139 371	-8,17 %

V₇ Volume consommé par les abonnés	3 639 444	3 511 628	-3,5 %
--	------------------	------------------	---------------

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Evolution des volumes consommés par les abonnés depuis 2012

4.4.2. VOLUME DE CONSOMMATION SANS COMPTAGE

Concernant le volume de consommation sans comptage (V_8), nous avons effectué nous même les essais pour une partie des communes, il y a eu 205 essais en 2021 (276 en 2020). Le nombre d'incendie a été estimé à 405 (pas de retour du SDIS)

	2020	2021	Variation
Essais PI / BI (8 m ³ par essai)	2 208 (276 x 8)	1 640 (205 x 8)	- 25,7 %
Incendies (40 m ³ par incendie)	16 200 (405 x 40)	16 200 (405 x 40)	0 %

Prises d'eau sur poteau incendie (non évalué)

V₈ Volume consommation sans comptage	18 408	17 840	-3,1%
--	---------------	---------------	--------------

4.4.3. VOLUME DE SERVICE

	2020	2021	Variation
Nettoyage des réservoirs (20% du volume)	3 314	3 314	0 %
Branchements créés (nb branchements x 0,2)	54	47	-12,5%
Branchements réparés (nb branchements x 0,2)	25	23	-8,7%
Branchements renouvelés (nb branchements x 0,2)	7	17	148,6%
Travaux canalisation (8 volumes)	1 828	2 297	25,7%
Purge et lavages de conduites (nb fuites sur conduites x 1,25)	204	189	-7,4%
Poses PI/BI et autres petits travaux Débordements châteaux d'eau Analyseur de chlore Purges suite problèmes de pollution	1 403	1 992	42%

V₉ Volume de service	6 835	7 879	15,3 %
--	--------------	--------------	---------------

4.4.4. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	2020	2021	Variation
V7 Volume consommé par les abonnés	3 639 444	3 511 628	-3,5 %
V8 Volume consommation sans comptage	18 408	17 840	-3,1%
V9 Volume de service	6 835	7 879	15,3 %
V₆ Volume consommé autorisé (V₇ + V₈ +V₉)	3 664 687	3 537 347	-3,5%

4.4.5. VOLUME PERDU

	2020	2021	Variation
V4 Volumes mis en distribution	5 095 034	4 896 797	-3,9%
V₅ Volume perdu (V₄-V₆)	1 430 347	1 359 450	-5,0%

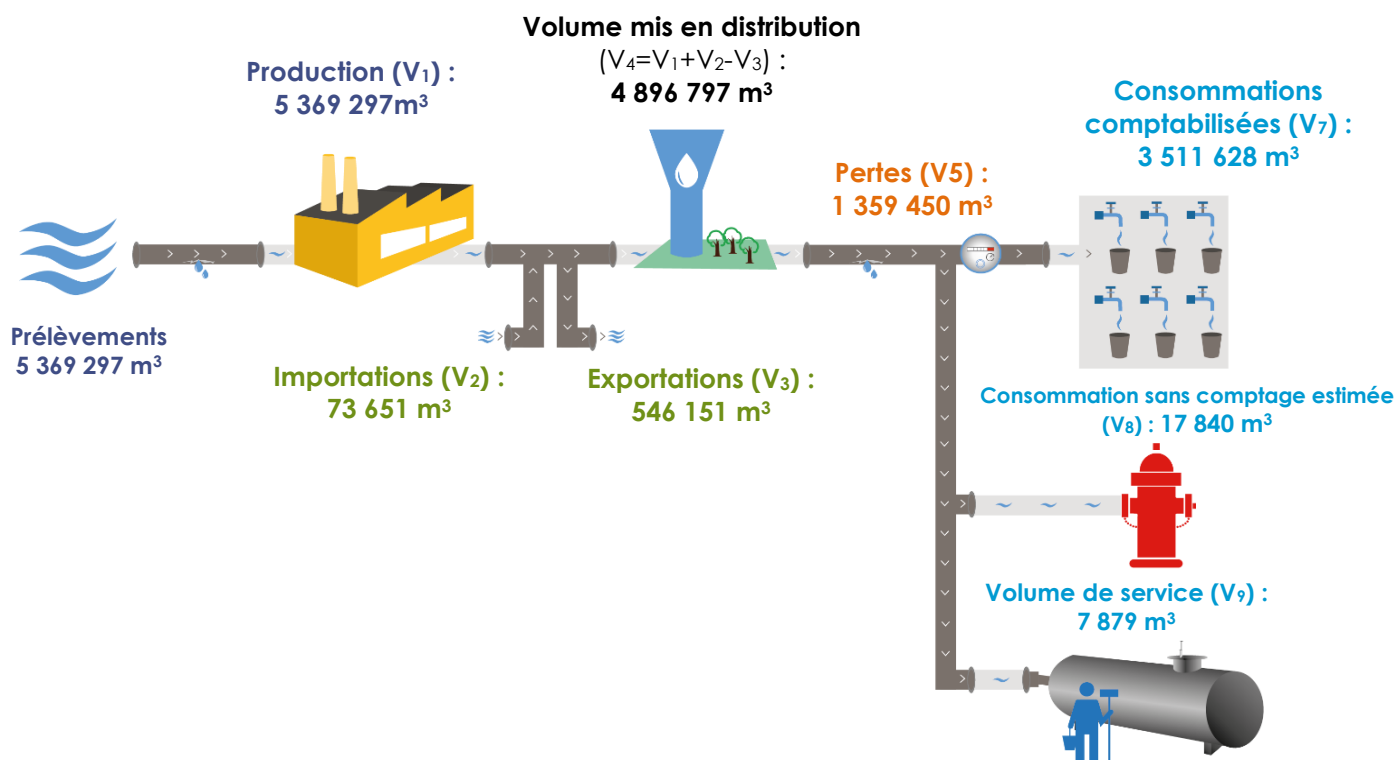
4.5. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Au 31/12/2021, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de :

1 499 km

(1 496 km au 31/12/2020).

4.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2021



4.7. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

4.7.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{\text{Volume produit (V1)} + \text{Volume importé (V2)}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
V6 Volume consommé autorisé	3 664 687	3 537 347
V3 Volume exporté	514 116	546 151
V6 + V3	4 178 803	4 083 442
V1 Volume produit	5 524 504	5 369 297
V2 Volume importé	84 645	73 651
V1 + V2	5 609 149	5 442 948

P104.3 Rendement du réseau

74,5%

75,0%

Le rendement primaire permet d'éliminer l'influence des volumes estimés sur le rendement du réseau

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume vendu (V7)}}{\text{Volume mis en distribution (V4)}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
V7 Volume consommé par les abonnés	3 639 444	3 511 628
V4 Volumes mis en distribution	5 095 034	4 896 797

Rendement primaire	71,4 %	71,7 %
---------------------------	---------------	---------------

Le rendement seuil est le rendement de réseau minimum calculé en tenant compte des volumes consommés par rapport à la longueur. Un rendement de réseau en dessous de ce seuil entraîne un doublement de la redevance prélèvement due à l'agence de l'eau.

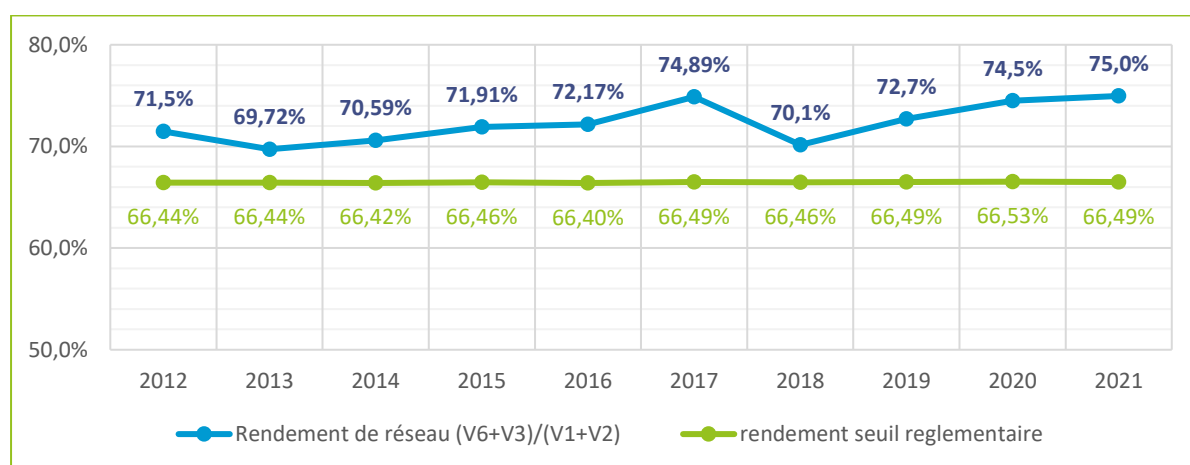
$$\text{Rendement seuil} = 65\% + \frac{\text{Indice linéaire de consommation}}{5}$$

$$\text{où Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{365 \times \text{Linéaire réseau en km}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
V6 Volume consommé autorisé	3 664 687	3 537 347
V3 Volume exporté	514 116	546 151
Linéaire de réseau en km	1 496	1 499

Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	7,65 m³/j/km	7,46 m³/j/km
--	--------------------------------	--------------------------------

Rendement seuil	66,53 %	66,49 %
------------------------	----------------	----------------



Evolution du rendement depuis 2012

4.7.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
V7 Volume consommé par les abonnés	3 639 444	3 511 628
V4 Volumes mis en distribution	5 095 034	4 896 797
Linéaire de réseau en km	1 496	1 499

P105.3 Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/jour/km)	2,67 m³/j/km	2,53 m³/j/km
---	--------------------------------	--------------------------------

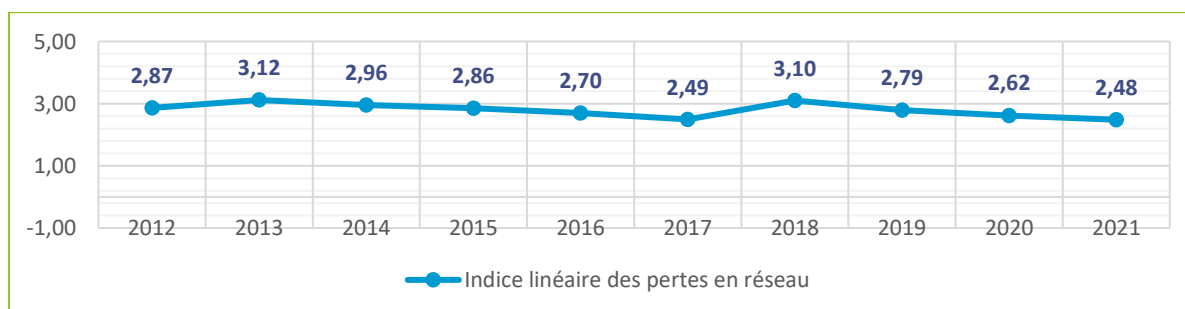
4.7.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
V4 Volumes mis en distribution	5 095 034	4 896 797
V6 Volume consommé autorisé	3 664 687	3 537 347
Linéaire de réseau en km	1 496	1 499

P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau (m³/jour/km)	2,62 m³/j/km	2,48 m³/j/km
--	--------------------------------	--------------------------------



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau depuis 2012

4.7.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé (km) Sur l'exercice	10,96	14,94	7,91	7,07	9,71
Longueur du réseau (km)	1 487	1 488	1 491	1 496	1 499

Taux de renouvellement annuel	0,74%	1,00%	0,53%	0,47%	0,65
Durée nécessaire au renouvellement complet du réseau correspondante	135	100	188	212	154

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé (km) sur les 5 dernières années	39,90	47,04	49,95	47,95	50,59
Moyenne annuelle (km) basée sur les 5 dernières années	7,98	9,41	9,99	9,58	10,12

P107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau	0,54%	0,63%	0,67%	0,64%	0,67%
Durée nécessaire au renouvellement complet du réseau correspondante	186	158	149	156	148

4.8. AUTRES DONNEES ET INDICATEURS CONCERNANT LE RESEAU

4.8.1. INDICE LINEAIRE DE REPARATION

	2020	2021	Évolution
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	163	151	-7,4%
Longueur du réseau	1 496	1 499	+0,2%
Indice linéaire de réparation	10,9 %	10,1%	

4.8.2. BRANCHEMENTS

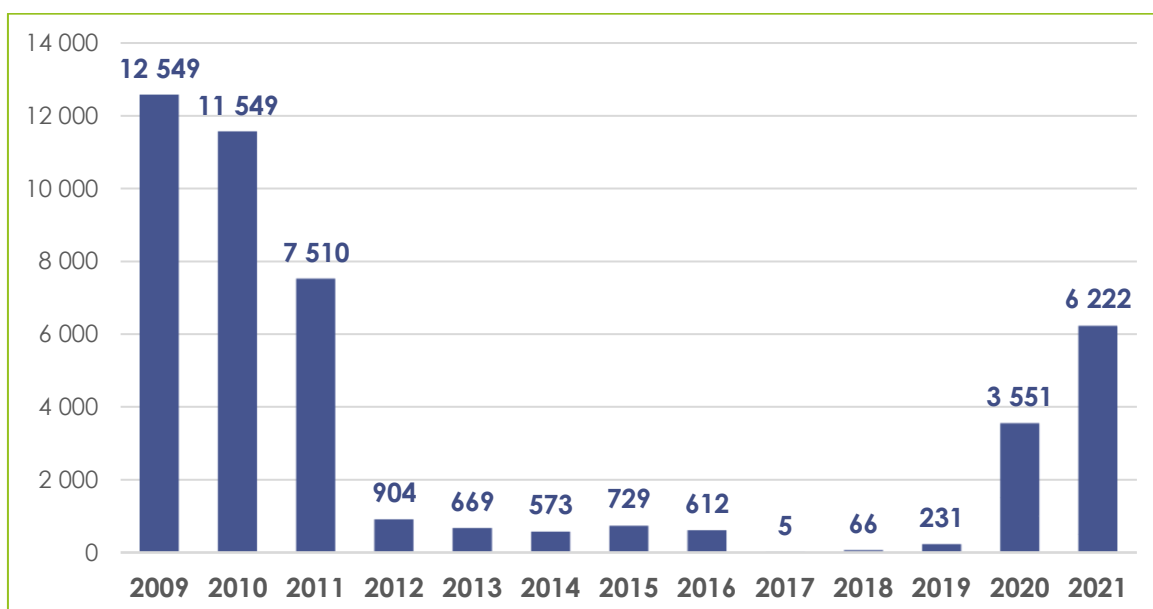
	2020	2021	Évolution
Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	227	126	-44,5%
Nombre de branchements	34 884	37 039	+6,2 %
Taux de branchements réparés	0,66%	0,36%	

	2020	2021	Évolution
Nombre de branchements commandés	271	237	-12,5%
<i>Branchements simples</i>	172	165	-4,1%
<i>Branchements lotissement</i>	99	72	-27,3%
Nombre de branchements	34 884	37 039	6,2%
Taux de création de branchements	0,78%	0,64%	

4.8.3. COMPTEURS

Le renouvellement de l'ensemble du parc compteurs a démarré en juin 2020. L'ensemble des compteurs devrait être renouvelé d'ici 5 ans.

	2020	2021	Évolution
Nombre de renouvellements de compteurs	3 551	6 222	75,2%
Nombre de compteurs	34 884	35 267	1,1 %
Taux de renouvellement de compteurs	10,2%	17,6%	



Historique des renouvellements de compteurs

4.8.4. TAUX DE CONSOMMATION ELECTRIQUE

<i>Consommation d'électricité distribution / Volumes pompés sur le réseau</i>	2020	2021	Évolution
Consommation d'électricité distribution	4 576 917	4 411 253	-3,6 %
Volumes pompés sur le réseau	5 524 504	5 369 297	-2,8 %
Taux de consommation électrique	83,85 %	82,16 %	

4.8.5. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Le nombre de branchements plomb restant n'est pas fiable car la connaissance des matériaux de branchements est incomplète depuis 2009. Une grande partie des matériaux a été repérée lors des changements de compteurs de 2009 à 2012. Le SERPN continue de travailler pour se mettre en conformité et les branchements plombs sont toujours renouvelés lors des tranches de travaux.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	34 884	37 039
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année (corrections de données incluses)	15	129
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 322	1 193
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,04%	0,08 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	3,79 %	3,22 %

4.9. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

4.9.1. DEFINITION A PARTIR DE 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

4.9.2. CALCUL DE L'INDICE

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C selon les conditions précisées dans les tableaux ci-dessous avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

		Barème selon réponse	Points obtenus
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	5

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

Les 15 points de la partie A doivent être obtenus pour bénéficier de points supplémentaires

		Barème selon réponse	Points obtenus
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions ⁽¹⁾	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	11
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. De même que le point (1) pour les points supplémentaires

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires. Cela est notre cas puisque le total A + B est de 41 points

		Barème selon réponse	Points obtenus
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 points	0

(3) La localisation des branchements est partielle et augmente chaque année. Elle sera totale lors de la fin des renouvellements des compteurs car ils seront géolocalisés au fur et à mesure.

		Barème selon réponse	Points obtenus
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 points	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	5

	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Points obtenus	10	5	10	Oui	5	11	10	10	0	10	10	10	10	5	106
Barème	10	5	10	Oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

	2020	2021
P103.2B Indice de gestion patrimoniale des réseaux	106 points	106 points

5. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

5.1. INDICATEURS SUR LA QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) est de 100%.

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Paramètres microbiologiques	224	224	227	227
Paramètres physico-chimiques	252	250	265	263

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nb prélèvements réalisés} - \text{Nb prélèvements non conformes}}{\text{Nb prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :


Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	99.21 %	99.25 %

5.2. BILAN DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 2021

Sur l'unité de distribution de "Berville en Roumois", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, un dépassement de la référence de qualité fixée pour les bactéries sulfito-réductrices a été mis en évidence.

Sur l'unité de distribution de "Bourg Achard", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Néanmoins, un dépassement de la référence de qualité fixée pour les bactéries coliformes a été observé.

A noter également qu'un dépassement de la limite de qualité fixée pour le chlorure de vinyle a été mis en évidence sur la commune de Barneville-sur-Seine, hameau de La Briqueterie, ainsi que sur la commune de Vraiville (mairie). Des purges sont effectuées pour garantir la conformité de l'eau sur ces secteurs.

 Voir bilan ARS 2021 complet en annexe 2

5.3. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 70,3 %

(76 % en 2020)

 Voir bilan indicateurs ARS annexe 3

6. GESTION FINANCIERE

6.1. RECETTES

6.1.1. RECETTES DU SERVICE

Type de recette	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	7 107 725,05 €	7 609 140 €	7,1%
Abonnements	1 297 726 €	1 201 345 €	-7,4%
Consommations	5 721 317 €	5 765 367 €	0,8%
Acomptes de mensualisation à régulariser	88 682 €	642 429 €	624,4%
Recette de vente d'eau en gros	357 469 €	137 325€	-61,6%
Gros consommateurs	186 936 €	0,00 €	
Autres services d'eau (Métropole Rouen, CASE, ...)	170 533 €	137 325 €	
Total recettes de vente d'eau	7 465 194 €	7 746 465 €	3,8%
Recettes liées aux travaux	979 835 €	1 296 150 €	32,3%
Locations diverses (antennes sur châteaux d'eau)	71 468€	319 484 €	347%
Conventions de facturation pour l'assainissement, rémunération AESN pour la facturation de la taxe pollution	148 525€	169 396 €	14,1%
Frais de gestion divers (mutations, changements de compteurs, subventions, ...)	36 806 €	34 109 €	-7,3%
Hydrants et schémas communaux	-	48 393 €	
Total autres recettes	1 236 635 €	1 867 533 €	51%
Total des recettes	8 701 829 €	9 613 998 €	10,5%

Autres informations liées à la facturation :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation
Nombre de factures émises	65 916	59 717	-9,4%
Volume dégrévé suite à des fuites abonné (loi Warsmann)	164 276	149 501	-9,0%
Nombre d'abonnés	34 207	34 556	+1,0%
Nombre de mensualisés	10 484 (30,7%)	11 372 (32,9%)	+8,5%

La mise en place de compteurs télérelevés permettra de réduire le volume dégrévé en permettant la détection de fuite plus rapidement.

6.2. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

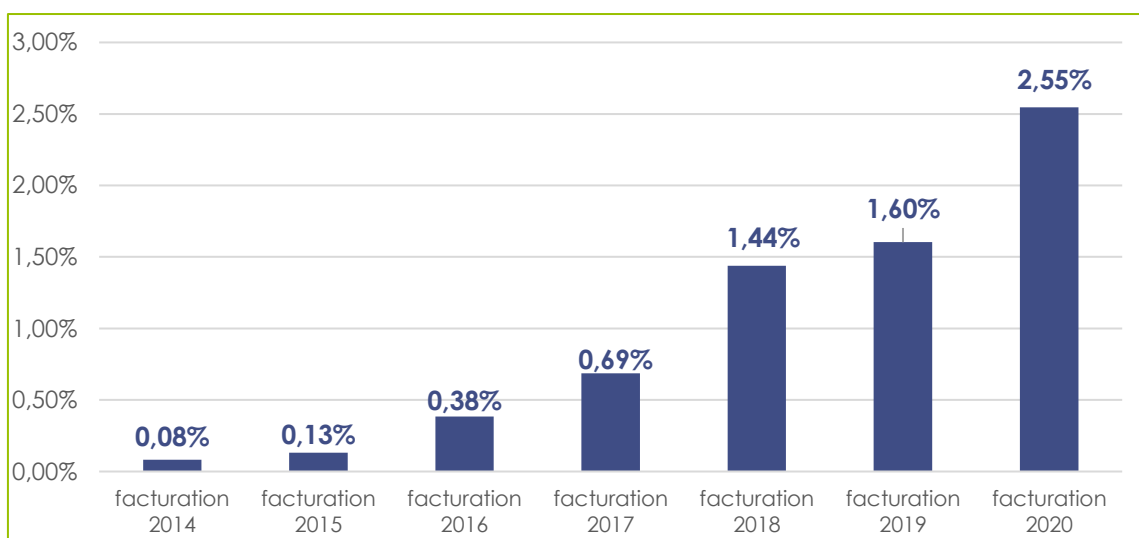
Toute facture impayée au 31/12/N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente

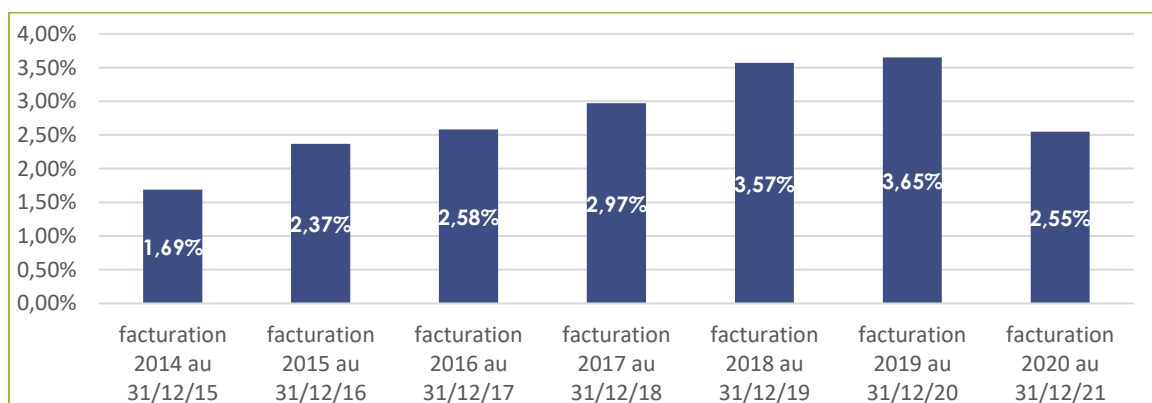
$$= \frac{\text{Montant d'impayé au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	268 781 €	241 855 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	7 357 919 €	9 495 876 €

P154.0 Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année N-1	3,65%	2,55%
--	-------	-------



Taux d'impayé au 31/12/2021 sur les facturations des années antérieures



Evolution du taux d'impayé au 31/12/N sur la facturation N-1

6.3. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

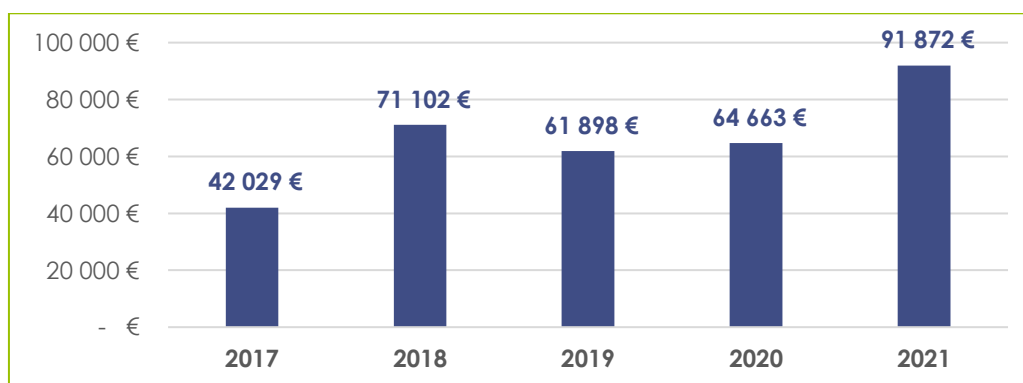
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	Exercice 2020	Exercice 2021
P109.0 Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (Non-valeurs)	64 663 €	91 872 €
Volume facturé	3 702 799	3 736 193
Montant des abandons de créances par m3 facturé	0,017 €/m³	0,025 €/m³



Evolution des non-valeurs depuis 2017

6.4. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

6.4.1. CALCUL DE L'EPARGNE BRUTE

Le SERPN assure par convention la facturation de l'assainissement pour 15 gestionnaires différents. Compte tenu des difficultés techniques rencontrées pour intégrer les factures des mensualisés, une partie non négligeable de recettes et de dépenses liées à l'assainissement apparaissent dans les comptes du SERPN. Pour le calcul des recettes et dépenses réelles de fonctionnement du SERPN, il convient donc de retirer ce qui est enregistré sur ces comptes. De la même façon, le SERPN facture les redevances pollution et modernisation pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Recettes réelles de fonctionnement

Pour obtenir les recettes nettes, on retire les recettes correspondant à de l'assainissement et celles liées aux redevances pollution et modernisation.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	9 367 569 €	9 818 538 €	9 467 320 €	11 972 506 €	12 800 319 €
<i>R1 = Total des recettes de fonctionnement sans le chapitre 042</i>					
Recettes liées à l'assainissement	848 146 €	913 796 €	730 255 €	1 132 339 €	1 042 911 €
<i>R2 = Comptes 70611 et 7062</i>					
Recettes liées aux redevances pollution et modernisation	1 201 076 €	1 136 693 €	887 375 €	1 747 820 €	1 519 890 €
<i>R3 = Comptes 701241 et 706121</i>					

Recettes réelles à prendre en compte <i>R1 - R2 - R3</i>	7 318 347 €	7 768 049 €	7 849 690 €	9 092 347 €	10 237 518 €
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

Dépenses réelles de fonctionnement

Pour obtenir les dépenses nettes, on retire les versements effectués aux bénéficiaires en assainissement et à l'agence de l'eau. On ajoute l'impayé des redevances car celui-ci est reversé à l'Agence de l'Eau alors qu'il n'est pas encaissé (impossibilité technique pour le trésor public de connaître le montant encaissé par commune)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	7 198 463 €	7 589 504 €	7 878 159 €	7 902 253 €	9 139 370 €
<i>D1 = Total des dépenses réelles de fonctionnement moins le chapitre 042</i>					
Dépenses liées à l'assainissement	917 860 €	1 035 662 €	1 061 209 €	1 252 817 €	1 334 545 €
<i>D2 = Comptes 678 - 6871</i>					
Dépenses liées aux redevances pollution et modernisation	1 274 425 €	1 023 459 €	1 307 775 €	1 075 245 €	1 805 402 €
<i>D3 = Comptes 701249 et 706129</i>					
Taux d'impayé au 31/12/N	2,58%	2,97%	3,57%	3,65%	2,55%
Impayés sur redevances	32 880 €	30 397 €	46 688 €	39 246 €	46 038 €
<i>D4 = Taux d'impayé x D3</i>					

Dépenses réelles à prendre en compte <i>D1-D2-D3+D4</i>	5 039 057 €	5 560 779 €	5 555 862 €	5 613 437 €	6 225 460 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Épargne brute (= Recettes - Dépenses - Remboursement de la dette en capital)

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles nettes de fonctionnement	7 318 347 €	7 768 049 €	7 849 690 €	9 092 347 €	10 237 518 €
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	5 039 057 €	5 560 779 €	5 555 862 €	5 613 437 €	6 225 460 €
Remboursement de la dette en capital (Compte 1641)	689 065 €	894 485 €	903 995 €	1 014 922 €	1 034 651 €

Epargne brute	1 590 224 €	1 312 784 €	1 389 832 €	2 463 988 €	2 977 406 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Si on ne retirait pas l'impact budgétaire de l'assainissement et des redevances agence de l'eau, nous aurions l'épargne brute suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles nettes de fonctionnement	9 367 569 €	9 818 538 €	9 467 320 €	11 972 506 €	12 800 319 €
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	7 198 463 €	7 589 504 €	7 878 159 €	7 902 253 €	9 139 370 €
Remboursement de la dette en capital (Compte 1641)	689 065 €	894 485 €	903 995 €	1 014 922 €	1 034 651 €
Epargne brute	1 480 041 €	1 334 549 €	685 165 €	3 055 331 €	2 446 298 €

6.4.2. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 Décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	1 590 224 €	1 312 784 €	1 389 832 €	2 463 988 €	2 977 406 €
Encours de la dette au 31/12/N	10 303 288 €	11 496 650 €	12 447 628 €	14 332 706 €	13 275 877 €

P153.2 Durée d'extinction de la dette en années	6,48	8,76	8,96	5,82	4,46
--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Si on ne retirait pas l'impact de l'assainissement et des redevances pollution et modernisation de l'Agence de l'eau, nous aurions les résultats suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	1 480 041 €	1 334 549 €	685 165 €	3 055 331 €	2 446 298 €
Encours de la dette au 31/12/N	10 303 288 €	11 496 650 €	12 447 628 €	14 332 706 €	13 275 877 €

Durée d'extinction de la dette en années	6,96	8,61	18,17	4,69	5,43
---	-------------	-------------	--------------	-------------	-------------

Le retard de facturation impacte grandement les résultats 2019, notamment parce que les décalages de reversement des redevances agence de l'eau et d'assainissement sont encore plus décalées qu'habituellement au 31/12.

6.5. AMORTISSEMENTS

Historique sur 5 ans de la dotation aux amortissements (compte 6811)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation aux amortissements	1 850 720 €	1 771 768 €	1 800 418 €	1 756 800 €	1 973 392 €
Variation		-4,3%	+1,6%	-2,4%	12,3%
			Régularisations années antérieures		

6.6. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

Evolution de l'état de la dette sur les 5 dernières années.

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31/12/N	10 303 288 €	11 496 650 €	12 447 628 €	14 332 706 €	13 275 877 €
En capital (1641)	689 065 €	894 485 €	903 995 €	1 014 922 €	1 034 651 €
En intérêts (66111)	221 871 €	240 918 €	247 202 €	241 249 €	218 002 €

6.7. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 2315	2 209 545 €	3 604 606 €	2 823 054 €	1 759 496 €	2 448 007 €
Chapitre 2031	137 608 €	98 865 €	72 351 €	86 540 €	75 928 €
Restes à réaliser investissements	1 834 627 €	1 215 928 €	1 660 124 €	809 402 €	2 204 850 €

Montants financiers HT des travaux engagés	4 181 780 €	4 919 399 €	4 555 529 €	2 655 438 €	4 728 785 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Montants des subventions	262 335 €	601 570 €	1 229 929 €	1 326 956 €	705 554 €
Reste à réaliser subventions	1 237 765 €	1 398 429 €	368 500 €	1 137 611 €	1 247 758 €

Montant total subventions	1 500 100 €	1 999 999 €	1 598 429 €	2 464 567 €	1 953 312 €
----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Contribution du budget général	2 681 680 €	2 919 400 €	2 957 100 €	190 871 €	2 775 473 €
---------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	------------------	--------------------

7. DETAILS DES BESOINS ET PROJETS D'INVESTISSEMENTS

7.1. PROTECTION DE LA RESSOURCE

Objectifs : Améliorer et protéger la qualité de la ressource en eau

Enjeux : Eviter le recours aux traitements coûteux de l'eau ou l'abandon de points d'eau

Particularités du SERPN :

Trois ingénieures dédiées, des partenariats pour mutualiser les moyens et pour acquérir des connaissances, des projets reconnus au niveau national, une connaissance importante de la qualité de la ressource

Une nappe d'eau karstique sensible aux transferts rapides de polluants, des pressions, sur le territoire, majoritairement agricoles. Une seule station équipée de traitement (turbidité).

Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours. Pas de possibilité de mélange d'eau pour abattre les concentrations de nitrates.

Des analyses d'eau renforcées :

163 analyses d'eau renforcées pour 29 analyses d'eau réglementaires. La moitié des 13 points d'eau nécessite une forte vigilance sur l'évolution de leur qualité et la mise en œuvre d'actions d'animation.

Dépenses 2021 : 715 174,02 €

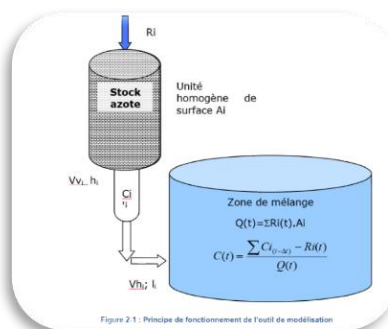
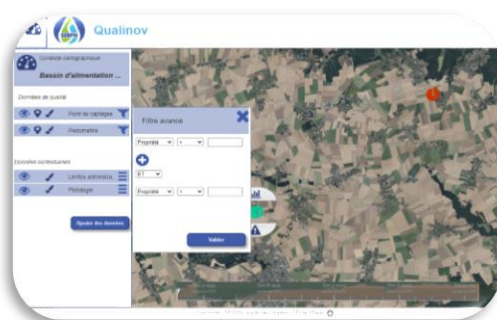
7.1.1. ECHEANCES A VENIR EN 2022

- **Elaboration d'un programme d'action sur le BAC** (Bassin d'Alimentation de Captage) de La Neuville
- **Elaboration du troisième programme d'actions sur le BAC des Varras Moulineaux**

Les programmes d'actions sont réglementaires dans le cadre des BAC prioritaires, ils sont co-construits avec les acteurs des terrains en fonction des problèmes de qualité d'eau.

7.1.2. EXEMPLES DE PROJETS SPECIFIQUES EN COURS

- **Développement d'un outil de valorisation contextualisation des données de qualité d'eau** (AAP innovation, collaboration Département 27 et Chartres Métropole)
- **PRIAME** Étude avec BRGM, Université Rouen et AREAS sur la modélisation de l'impact sur la qualité de l'eau des aménagements d'hydrauliques.
- **Modélisation des transferts de nitrates sur BAC de la Neuville** en appui à la construction du programme d'action.



Voir Annexe 4 Rapport annuel des actions en cours

7.2. PRODUCTION

Objectifs : Assurer la production en continu, en quantité et de qualité suffisante

Enjeux : Arrêt d'un point d'eau (manque de ressource), non-respect des exigences sanitaires

Particularités :

Un réseau structuré pour que les stations se secourent entre elles. Une seule station équipée de traitement (turbidité). Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours.

Chiffres clés : 13 stations de production

Une cinquantaine de pompes : coût de renouvellement moyen 10 000 € (CRM)

17 réservoirs : étanchéité à revoir régulièrement (20 ans), CRM = 200 000€

40 Kms de réseau entre les stations et les châteaux d'eau

Les équipements électriques vieillissent aussi et doivent être conformes aux normes qui évoluent

Dépenses 2021 : 795 221,51 €

7.2.1. DES INVESTISSEMENTS REGULIERS

Un budget 500 000 € par an pour étaler les investissements d'entretien afin de sécuriser la production

Pour information une grande partie des travaux électriques sont gérés en interne par nos agents. Le petit matériel est affecté au budget de fonctionnement pour les travaux de maintenance et mise à niveau

7.2.2. EXEMPLE DE PROJETS SPECIFIQUES EN COURS

Sécurisation électrique des sites stratégiques

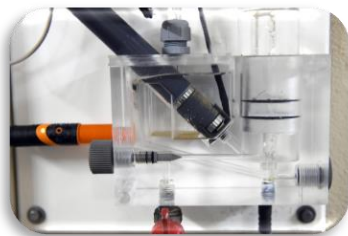
Mise en place d'un groupe électrogène au Varras, CE Thuit Signal, Station la Neuville

Audit de l'ensemble des installations :

Diagnostic de tous les sites et bilan besoin ressource avec prévision de l'impact du changement climatique.

Basculement des communications sur réseau VPN :

Suppression des lignes en cuivre, communication internet en 4G sur des flux sécurisés.



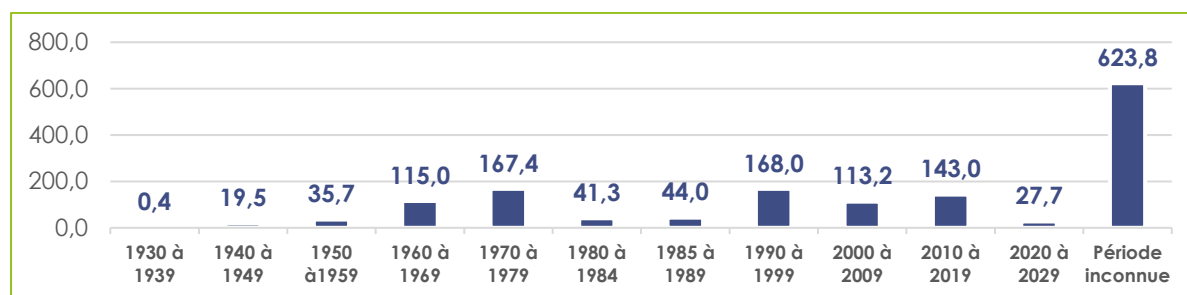
7.3. SIG / CARTOGRAPHIE

7.3.1. SCHEMAS COMMUNAUX DE DEFENSE INCENDIE

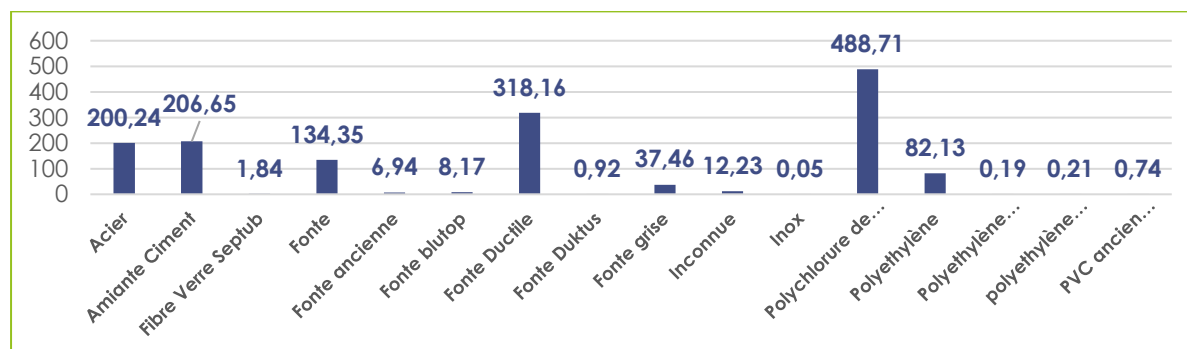
Le SERPN propose aux communes des conventions pour faire l'entretien de leurs points d'eau incendie ainsi que la réalisation de leur schéma communal.

Date	Nombre de conventions signées	Avec Schéma Communal	Schémas Communaux réalisés	Schémas Communaux à faire
10/05/2021	72	54	38	16

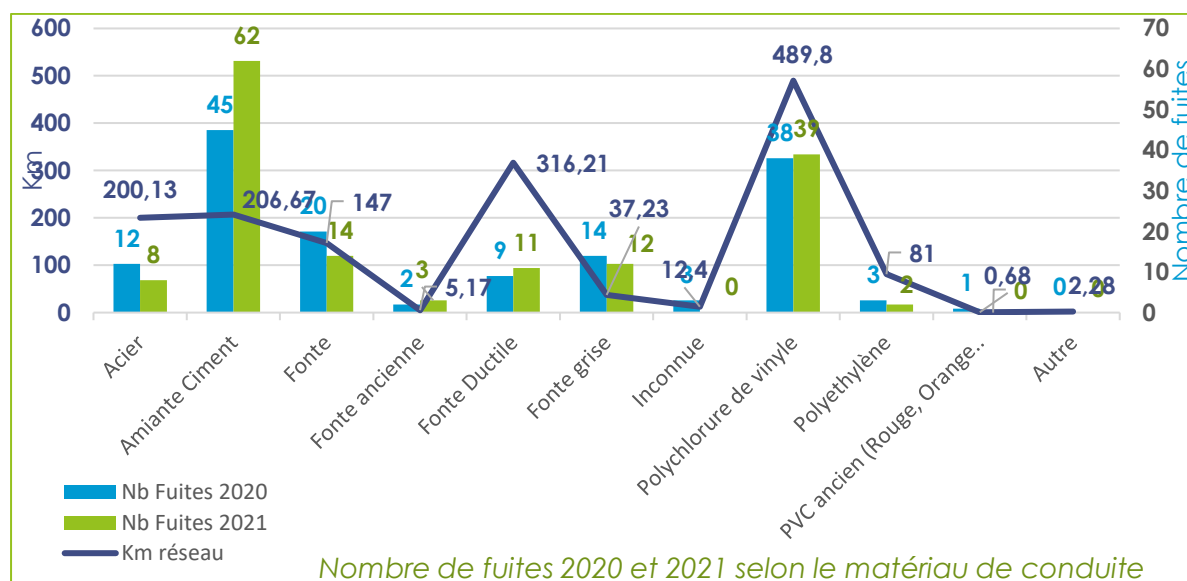
7.3.2. SUIVI DES MISES A JOUR CARTOGRAPHIQUES



Linéaire de réseau en kilomètres par période de pose



Linéaire de réseau en kilomètres par matériau



Nombre de fuites 2020 et 2021 selon le matériau de conduite



Evolution du nombre de branchements localisés précisément et reliés à la base de données clientèle

31 680 branchements sont cartographiés plus ou moins précisément : 27 847 sont reliés à la base clientèle dont 15 283 sont géolocalisés précisément en 2021.
47% des branchements sont reliés et cartographiés avec précision A (40% en 2020)

Linéaire de Conduite modifiés grâce aux agents-plan de récolement ou sondages

	Linéaire de conduite modifié	Moyenne mensuelle
Février 2019	61,5 km	
Juin 2020	81,6 km	Environ 5,1 km par mois
Mars 2021	328 km	Environ 27,3 km par mois
Octobre 2022	500 km	Environ 9 km par mois

Sur l'ensemble des poses de Poteaux Incendie, nous avons récupéré des informations sur la canalisation existante de raccordement. Nous avons imposé de recevoir des photos tranchées ouvertes avec mesure circomètre :



7.4. EXPLOITATION

7.4.1. ECHEANCES A VENIR

Analyse des risques sanitaire des conduites étude des risques sur le PVC antérieur à 1980.

PGSSE plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau: finalisation du document.

7.4.2. EXEMPLES DE PROJETS SPECIFIQUES EN COURS

- **Renouvellement des compteurs abonnés**, passage des compteurs en télérelève.
- **Télésurveillance** de l'ensemble du parc des compteurs de sectorisation.
- **Renouvellement du réseau fuyard**, appel à projet AESN pour renouvellement de canalisations fuyardes (subventions 40%).



7.4.3. TRAVAUX DE RESEAU 2021

Secteur	Commune	Rue	Nb bts repris	Linéaire (en mètres)	Diamètre et matériau	Montant réel des travaux HT	Subvention AESN	Coût HT SERPN (1)
Buhot	CALLEVILLE	Rue Jules Quatreñoix (renforcement)	8	296	100 FONTE	92 339,76 €	NON	79 901,76 €
Total Buhot			8	296		92 339,76 €		79 901,76 €
Amfreville / Neubourg	LE NEUBOURG	Rue Pierre Corneille (cana fuyarde)	10	400	125 FONTE	175 356,30 €	OUI	87 678,15 €
	LE NEUBOURG	Rue Octave Bonnel (renouvellement bts et cana travaux de voirie)	21	72	100 FONTE	60 868,41 €	NON	60 868,41 €
	LE BOSC DU THEIL	La Grosse Londe (cana fuyarde)	10	1 221	100 FONTE	154 253,55 €	NON	154 253,55 €
	VITOT	Rue de la Londe (participation renforcement)	0	130	100 FONTE	9 663,85 €	NON	9 663,85 €
	LE BOSC DU THEIL	Jardin maquerel (cana en privée)	15	420	100 FTE/ 75 PEHD	88 688,77 €	NON	88 688,77 €
	LE BOSC DU THEIL	Prise en charge raccordement PI en prise en charge	0	0	300	3 992,34 €	NON	3 992,34 €
Total Amfreville et Le Neubourg			56	2 243		492 823,22 €		405 145,07 €
Routot	BARNEVILLE ET HONGUEMARE	Rue de l'église et La Halboterie (cana fuyarde et renforcement)	50	2 500	80 FONTE	464 721,25 €	OUI	232 360,63 €
	BARNEVILLE ET HONGUEMARE	Rue de l'église et La Halboterie (cana fuyarde et renforcement)	0	0	Diff 80/150 FONTE	67 050,94 €	NON	67 050,94 €
	STATION UF DES VARRAS	Refoulement Nord et Sud (cana fuyarde)	0	50	250 et 400 FONTE	109 585,43 €	OUI	63 604,06 €
	BOSGOUET ET BOURG ACHARD	Prise en charge raccordement PI en prise en charge	0	0	300 et 350	8 125,00 €	NON	8 125,00 €
	BOUQUETOT	Carrefour Rue St. Hilaire et Bois Ingé (canalisation en privé)	0	15	100 FONTE	6 571,41 €	NON	6 571,41 €
	STATION VAL GALOPIN	Pose stabilisateur	0	0	0	15 699,25 €	NON	15 699,25 €
	ETURQUERAYE	Rue des Mares et Rue de l'église (cana fuyarde)	20	1 480	80 FONTE	283 489,68 €	OUI	278 022,23 €
	ROUTOT	Rue de la Station (abandon cana en privée)	3	100	50 PEHD	15 647,41 €	NON	15 647,41 €
	HAUVILLE	Renouvellement branchements plomb commune	0	0	Branchements	86 486,58 €	NON	86 486,58 €
	ETURQUERAYE	Rue des Bordeaux	6	230	60 FONTE	29 444,14 €	NON	29 444,14 €
	ROUTOT	Rue du Docteur Collignon (Travaux de Voirie)	2	36	150 FONTE	15 556,90 €	NON	15 556,90 €
Total Routot			81	4 411		1 102 377,99 €		818 568,55 €

Secteur	Commune	Rue	Nb bts repris	Linéaire (en mètres)	Diamètre et matériau	Montant réel des travaux HT	Subvention AESN	Coût HT SERPN (1)
Evr / St Aubin / St Didier	BERNIENVILLE	Rue des hautes portes (cana fuyarde)	14	980	100 FONTE	169 635,17 €	OUI	84 817,59 €
	IVILLE	Rue du Val (canalisation fuyarde)	19	396	90 et 63 PEHD	82 951,55 €	NON	82 951,55 €
Total Evreux / St Aubin / St Didier			33	1 376		252 586,72 €		167 769,14 €
Roumois	BOISSEY LE CHÂTEL	Rue de la Cavée et Grande Rue (Bts plomb)	12	0	12 bts	32 014,19 €	NON	32 014,19 €
	SAINT LEGER DU GENNETEY	RD 124 Route de Bourgtheroulde (raccordement prise en charge)	0	0	0	3 896,20 €	NON	3 896,20 €
Total Roumois			12	0		35 910,39 €		35 910,39 €
Thuits	BOSROUMOIS	Rue du 18 Juin 1940 (125 Fonte DUKTUS) (canalisation fuyarde)	20	520	125 FONTE	129 303,14 €	OUI	64 651,57 €
	BOSROUMOIS	Sente du Hamel (cana en privée)	2	112	75 PEHD	21 820,62 €	NON	21 820,62 €
	GRAND BOURGTHEROULDE	Poterie (dévoiement canalisation cause marnière)	0	303	150 FONTE	81 114,79 €	NON	81 114,79 €
	SAINT PIERRE DU BOSGUERARD	Rue des aviateurs alliés (Débitmètre)	0	0	250 FONTE	10 315,21 €	NON	10 315,21 €
	SAINT PIERRE DU BOSGUERARD	Rue des aviateurs alliés (équipements regard, stab et clapet)	0	0	250 FONTE	8 959,97 €	NON	8 959,97 €
	GRAND BOURGTHEROULDE	Chemin du Vivier (cana fuyarde)	4	160	60 FONTE	40 205,48 €	OUI	20 102,74 €
	SAINT PIERRE DU BOSGUERARD	Chemin de la Boissière (dévoiement canalisation cause marnière)	0	290	50 PEHD	23 947,06 €	NON	23 947,06 €
	GRAND BOURGTHEROULDE	Route de Brotonne (raccordement prise en charge)	0	0	0	4 275,00 €	NON	4 275,00 €
Total Thuits			26	1 385		319 941,27 €		235 186,96 €
Amiante	Destruction morceaux d'Amiante	Centre d'incinération INERTAM	0	0	0	1 901,00 €	NON	1 901,00 €
Total Amiante			0	0		1 901,00 €		1 901,00 €
Total général			216	9 711		2 297 880,35 €		1 744 382,87 €

(1) Subventions et participations déduites

7.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

7.5.1. TRAVAUX DE RESEAU 2022 (PROJET ET ETAT DE REALISATION A JUILLET 2022)

Secteur	Commune	Rue	Nb bts repris	Linéaire (en mètres)	Diamètre et matériau	Estimation HT	Subvention AESN	Etat du chantier au 31/07/2022
Buhot	HARCOURT	Rue Saint Sauveur (cana fuyarde)	12	460	100 FONTE	81 696,20 €	OUI	Terminé
	LE BOSCH DU THEIL	Route du Neubourg (cana fuyarde)	17	630	100 FONTE	241 444,00 €	OUI	Terminé
	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	Rue des Petites Forrières	2	80	75 PEHD	17 356,00 €	NON	OS lancé
Total Buhot			31	1 170		340 496,20 €		
Amfreville / Neubourg	LE NEUBOURG	Rue du Bosc Fichet (cana fuyarde)	12	360	125 FONTE	97 245,60 €	OUI	Attente Plans
	VILLEZ SUR LE NEUBOURG	Rue du Puits (cana fuyarde)	20	360	100 FONTE	88 571,00 €	OUI	Attente Plans
	CESSEVILLE	Route de Fouqueville	10	940	100 FONTE	166 474,81 €	OUI	En cours
	CRESTOT	Hameau de Limare Rue du Pommier de Mai	2	750	150 FONTE	188 943,00 €	OUI	OS lancé
	LE NEUBOURG	Chemin de Pérouzette	5	152	75 PEHD	19 099,90 €	NON	Terminé
	FOUQUEVILLE	Rue Leon Loubet	0	1 050	100 FONTE	365 312,00 €	NON	En cours
	CROSVILLE LA VIEILLE	Rue du Prieuré	0	0	Débitmètre 200	19 099,90 €	NON	OS lancé
CESSEVILLE	Route du Calvaire	0	0	75 PEHD	3 233,40 €	NON	OS lancé	
Total Amfreville / Neubourg			49	3 612		947 979,61 €		
Routot	HAUVILLE	Route de Saint Paul et Rue du Bourdonné	22	1 728	150 FONTE	520 009,00 €	OUI	OS lancé
	HAUVILLE	Rue de la Mare Jouas	13	1 100	80 FONTE	275 765,17 €	OUI	Estimation faite
	LA HAYE DE ROUTOT	Rue du Village	56	1 880	150 FONTE	848 764,40 €	OUI	En cours
	CAUMONT	Rue du Moulin à Vent	25	350	100 FONTE	205 635,18 €	OUI	OS lancé
	BOUQUETOT	Le Bois Inger (cana fuyarde)	16	750	100 FONTE	189 391,90 €	OUI	Terminé
	LE LANDIN	Rue Verte	0	0	Débitmètre 150	10 934,90 €	OUI	OS lancé
	ROUGEMONTIERS	Allée du Tremblay	0	0	Débitmètre 250	6 696,00 €	OUI	Attente Plans
	ROUGEMONTIERS	Impasse du Tremblay	0	0	Débitmètre 125	8 456,00 €	OUI	Terminé

Secteur	Commune	Rue	Nb bts repris	Linéaire (en mètres)	Diamètre et matériau	Estimation HT	Subvention AESN	Etat du chantier au 31/07/2022
Routot	ROUTOT	Route de Hauville	0	0	Débitmètre 125	6 817,00 €	OUI	Attente Plans
	ROUTOT	Route de Bourg Achard	0	0	Débitmètre 150	5 751,00 €	OUI	Terminé
	ROUGEMONTIERS	Station	0	0		8 984,40 €	NON	OS lancé
	BOURG ACHARD	Rue Nevelon	7	0	Branchements	11 515,00 €	NON	Attente Plans
Total Routot			139	5 808		2 104 887,45 €		
	FOUQUEVILLE	Rue Léon Loubet	45	1 050	100 FONTE	350 841,08 €	OUI	En cours
	BERNIENVILLE	Rue de l'école	20	460	100 FONTE	196 005,00 €	OUI	OS lancé
	LA HARENGERE	Rue de la Mairie	13	410	100 FONTE	173 765,00 €	OUI	OS lancé
	FOUQUEVILLE	Rue Léon Loubet	0	0	Débitmètre 100	7 442,00 €	OUI	Terminé
	VRAIVILLE	Rue du Chateau d'eau	0	0	Débitmètre 200	10 663,00 €	OUI	Attente Plans
	ST AUBIN D'ECROSVILLE	Rue des Châtaigniers	0	0	Débitmètre 100	5 157,50 €	OUI	Attente Plans
	ST AUBIN D'ECROSVILLE	Hameau Coquerel	0	0	prise en Charge	2 892,00 €	OUI	Terminé
Total Evr / St Aubin / St Didier			78	1 920		746 765,58 €		
Roumois	SAINT ELOI DE FOURQUES	Route du Mouchel	10	580	150 FONTE	140 035,50 €	OUI	Estimation faite
	LES MONTS DU ROUMOIS	Impasse du bois Givard	14	650	150 FONTE	207 987,00 €	OUI	Estimation faite
	LE BEC HELLOUIN	Rue Saint Nicolas	0	0	Débitmètre 150	6 742,50 €	OUI	Terminé
	MALLEVILLE SUR LE BEC	RN 138	0	25	125 PEHD	13 932,50 €	OUI	Attente Plans
	LES MONTS DU ROUMOIS	La Fèvrerie	5	160	60 FONTE	46 380,00 €	NON	Terminé
Total Roumois			29	1 415		415 077,50 €		
Thuits	BOSROUMOIS	Rue des Canadiens	22	235	100 FONTE	130 507,50 €	OUI	OS lancé
	BOSROUMOIS	Rue du Bas Boscherville	52	620	100 FONTE	240 302,85 €	OUI	En cours
	GD BOURGTHEROULDE	Rue Noire (cana fuyarde)	23	570	100 FONTE	131 071,00 €	OUI	Terminé
	LE THUIT DE L'OISON	Rue de la Mare Morel	0	0	Débitmètre 150	12 007,50 €	OUI	Terminé
	LE THUIT DE L'OISON	Route de Thuit Simer	0	0	Débitmètre 80	9 089,00 €	OUI	Terminé
	LE THUIT DE L'OISON	Route de La Saussaye	0	0	Débitmètre 150	5 897,50 €	OUI	Attente Plans
Total Thuits			99	1 505		547 970,35 €		
Total Général			425	15 430		5 103 176,69 €		

7.5.2. RENOUELEMENT DES COMPTEURS

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de compteurs changés	3 387	7000	7000	6500	6500
Nb de passerelles installées		7	7	7	5
Achat des compteurs	420 000,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €
Pose compteurs	280 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
Étude radio du territoire et suivi de projet sur la durée	14 400,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €		
Fourniture et pose d'une passerelle	31 255,00 €	31 255,00 €	31 255,00 €	31 255,00 €	22 325,00 €
Serveur de réseau et d'acquisition des données	26 600,00 €				
Intégration système d'information client SERPN	15 300,00 €				
Total	787 555,00 €	740 255,00 €	740 255,00 €	681 255,00 €	672 325,00 €

7.5.3. TRAVAUX EN PRODUCTION

Travaux	Prévision
Travaux sur château d'eau Tremblay Omonville,	200 000,00 €
Pompes reprises Varras, butée et remplacement des conduites au sous-sol	230 000,00 €
Renouvellement pompes de forage	30 000,00 €
Modifications électriques Montfort + participation enfouissement	20 000,00 €
Travaux sécurisation	100 000,00 €
Remplacement tuyauterie Château d'eau de Barneville	18 000,00 €
Étude de structure CE Amfreville	25 000,00 €
Pompe reprise CE Thuit Signol et vanne motorisée	18 000,00 €
Système de détection de fuite chlore	15 000,00 €
Total	656 000,00 €

7.5.4. ÉTUDES ET PROSPECTIVES

Mise à jour du Schéma directeur pour étude de perspectives besoin en eau et modélisation CVM.

- Le bilan besoin/ressource réalisé à échéance 2030 montre des risques de manque d'eau en période de pointe ; à l'époque, les projections des SCOT étaient de 77198 habitants pour 2030 ; selon le recensement fin 2018 la population était déjà de 75358. Il est donc nécessaire d'anticiper les besoins et d'avoir les bonnes informations dans le cadre de la mise à jour des SCOT et des futurs PLUi
- Une étude des risques CVM liés aux vieilles canalisations en PVC est nécessaire pour pouvoir bénéficier de subventions pour renouveler ces canalisations.

Ce type d'étude est long et il n'est pas nécessaire de budgéter tout sur un exercice.

7.5.5. COMPLEMENTS DE SECTORISATION DU TERRITOIRE

COMMUNE	Subventions*	MONTANT HT
Le Gros Theil	30 %	18 368.94 €
Harcourt	-	16 529.76 €
St Meslin du Bosc	-	13 821.36 €
Rouge-Perriers	-	4 164.36 €
Crestot	-	8 931.60 €

COMMUNE	Subventions*	MONTANT HT
Amfreville – Tourville	-	8 417.76 €
Hectomare	-	5 553.96 €
Thuit-Signol	30 %	10 439.52 €
Bec-Hellouin	30 %	3 550.63 €
Bonneville-Aptot	30 %	3 655.63 €
Thuit-Anger	30 %	11 655.63 €
Thierville	30 %	11 655.63 €
Fouqueville	30 %	11 550.63 €
Bourg-Achard	30 %	3 772.63 €
St Aubin d'Ecrosville (x4)	30 %	13 992.52 €
Télesurveillance compteurs sectorisation existants	30 %	35 000 €
TOTAL		181 060.56 €

*Sous réserve de 30 % de subventions + 20 % de prêts à taux 0.

7.5.6. PROJETS PROTECTION DE LA RESSOURCE

Pour l'année 2020, plusieurs leviers d'actions ont été mis en évidence :

- **Sensibilisation : 13 350 €**

Ce levier comprend des actions de communication auprès des différents publics : consommateurs d'eau, public scolaire, élus et agriculteurs.

- **Foncier : 30 000 €**

Ce levier comprend les acquisitions foncières à effectuer dans le cadre de la protection des points d'engouffrement. La stratégie foncière sera élaborée au cours de l'année 2020 pour programmer les acquisitions foncières des prochaines années.

- **Formation / accompagnement technique : 35 500 €**

Ce levier d'action intègre l'accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs et des collectivités.

- **Études : 44 000 €**

Ce levier comprend l'amélioration des connaissances pour justifier et orienter nos animations pour une meilleure efficacité (origine des polluants, Déclaration d'Utilité Publique, dimensionnement d'aménagements).

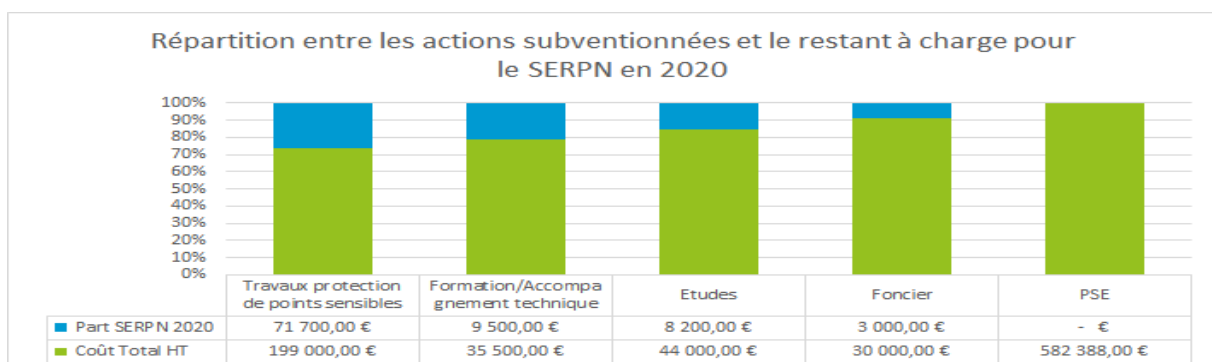
- **Travaux de protection de points sensibles : 199 000 €**

Ce levier intègre les travaux d'hydraulique douce, mise en place de bandes enherbées et travaux liés aux bétouires DUP et aux axes de ruissellement.

- **PSE : 582 388 €**

Ce levier correspond au paiement direct des agriculteurs à l'atteinte des résultats de qualité d'eau.

Le graphique ci-dessous reprend le budget total par levier ainsi que la participation des partenaires et la part d'auto-financement du SERPN :



8. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Indicateurs descriptifs des services

		2020	2021	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	75 508	76 718	Page 9
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,39 €	2,39 €	Page 17
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrés]	3	3	Page 13

Indicateurs de performance

		2020	2021	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	Page 33
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,21%	99,25%	Page 33
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (en nb de points sur 120)	106	106	Page 32
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,5 %	75,0 %	Page 25
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/j/km)	2,67	2,53	Page 27
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/j/km)	2,62	2,48	Page 27
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en km)	0,64	0,67	Page 28
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76	70,3	Page 33
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,017	0,025	Page 36
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,77 ‰	4,37‰	Page 13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,5 %	95,9 %	Page 13
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,82	4,46	Page 38
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,65 %	2,55 %	Page 35
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,88 ‰	0,84 ‰	Page 14





SERPN

62 VOIE ROMAINE
27370 LE THUIT DE L'OISON
www.serpn.com



ANNEXES

Annexe 1 : Factures Types 120 m³

Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs de l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Annexe 3 : Bilan ARS (Agence Régionale de Santé)

Annexe 4 : Rapport annuel des actions en cours sur la protection de la
ressource

ANNEXE 1

Factures Type 120 m³

- ⇒ Tableau récapitulatif des tarifs appliqués sur le territoire du SERPN
- ⇒ Facture Type 120 m³, eau potable zone de base Agence de l'Eau
- ⇒ Facture Type 120 m³, eau potable zone renforcée Agence de l'Eau

Tableau récapitulatif des tarifs appliqués sur le territoire du SERPN

Gestionnaire	Communes	EAU							ASSAINISSEMENT										EAU + ASST					
		Abo	Consommation (m ³)				TARIF 120 m ³	Prix au m ³ sur la base 120 m ³	Abonnement				Consommation (m ³)				SPANC	TARIF 120 m ³	Prix au m ³ sur la base 120 m ³	Abo TTC	Conso m ³ TTC	TARIF 120 m ³	Prix au m ³ sur la base 120 m ³	
			TTC	m ³ H.T.	AESN: Pollution	TVA 5.5%			m ³ TTC	Part Collectivité	Part Fermier	TVA 10%	TTC	Part Collectivité	Part Fermier	AESN : Modernisation								TVA 10 %
Commune - VEOLIA	Crosville	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €					0,10 €	1,0918 €	0,185 €	0,1377 €	1,5145 €		181,74 €	1,51 €	36,925 €	3,6034 €	469,33 €	3,91 €
Commune	Le Gros Theil	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €	170 €			170 €			0,185 €	0,0185 €	0,2035 €		194,42 €	1,62 €	206,925 €	2,2924 €	482,01 €	4,02 €
Commune - VEOLIA	Le Neubourg	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €	29,08 €		2,91 €	31,99 €	0,21 €	0,8573 €	0,185 €	0,1252 €	1,3775 €		197,29 €	1,64 €	68,913 €	3,4664 €	484,88 €	4,04 €
Commune	St Aubin d'Escroville	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €	50,00 €		5,00 €	55,00 €	2,54 €		0,185 €	0,2725 €	2,9975 €		414,70 €	3,46 €	91,925 €	5,0864 €	702,29 €	5,85 €
Commune	Vitot	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €					3,10 €		0,185 €	0,0185 €	3,3035 €		396,42 €	3,30 €	36,925 €	5,3924 €	684,01 €	5,70 €
CA Seine Eure	La Saussaye	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €					1,52 €		0,185 €	0,1705 €	1,8755 €		225,06 €	1,88 €	36,925 €	4,0066 €	517,72 €	4,31 €
CA Seine Eure - VEOLIA	St Didier des Bois	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €					0,50 €	1,1960 €	0,185 €	0,1885 €	2,0735 €		248,82 €	2,07 €	36,925 €	4,2046 €	541,48 €	4,51 €
CC Pt Audemer Val de Risle	Pont Authou	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €					2,28 €		0,185 €	0,0185 €	2,4835 €	25 €	323,02 €	2,69 €	36,925 €	4,5724 €	585,61 €	4,88 €
	Rougemontiers	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €					2,34 €		0,185 €	0,0185 €	2,5435 €	25 €	330,22 €	2,75 €	36,925 €	4,6324 €	592,81 €	4,94 €
CC Pt Audemer Val de Risle - SAUR	Routot	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €		66,97 €	6,70 €	73,67 €	0,96 €	1,5717 €	0,185 €	0,2717 €	2,9884 €	25 €	457,27 €	3,81 €	110,592 €	5,1195 €	724,93 €	6,04 €
CC Roumois Seine	Berville en Roumois	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €	20,00 €			20,00 €	2,62 €		0,185 €	0,0185 €	2,8235 €		358,82 €	2,99 €	56,925 €	4,9124 €	646,41 €	5,39 €
	Bourgheroulde	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €					2,00 €		0,185 €	0,0185 €	2,2035 €		264,42 €	2,20 €	36,925 €	4,3346 €	557,08 €	4,64 €
	Caumont	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €	36,08 €			36,08 €	3,03 €		0,185 €	0,0185 €	3,2325 €		423,98 €	3,53 €	73,005 €	5,3636 €	716,64 €	5,97 €
	Bosnormand (ex SAEU Bosroumois)	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €	21,00 €			21,00 €	2,64 €		0,185 €	0,0185 €	2,8395 €		361,74 €	3,01 €	57,925 €	4,9706 €	654,40 €	5,45 €
	Hauville	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €	30,00 €			30,00 €	1,00 €		0,185 €	0,0185 €	1,2035 €		174,42 €	1,45 €	66,925 €	3,3346 €	467,08 €	3,89 €
	La Trinité de Thouberville	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €	58,33 €			58,33 €	1,83 €		0,185 €	0,0185 €	2,0335 €		302,35 €	2,52 €	95,255 €	4,1646 €	595,01 €	4,96 €
	Ex SAEU Bosroumois: Bosc Roger en Rms St Ouen du Tilleul	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €	25,00 €			25,00 €	2,32 €		0,185 €	0,0185 €	2,5235 €		327,82 €	2,73 €	61,925 €	4,6546 €	620,48 €	5,17 €
	St Ouen de Thouberville	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €	60,00 €			60,00 €	2,35 €		0,185 €	0,0185 €	2,5535 €		366,42 €	3,05 €	96,925 €	4,6846 €	659,08 €	5,49 €
	St Pierre des Fleurs	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €					2,55 €		0,185 €	0,0185 €	2,7535 €		330,42 €	2,75 €	36,925 €	4,8424 €	618,01 €	5,15 €
CC Roumois Seine - SAUR	Le Thuit Anger	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €	13,00 €			13,00 €	1,80 €		0,185 €	0,0185 €	2,0035 €		253,42 €	2,11 €	49,925 €	4,0924 €	541,01 €	4,51 €
	Bourg-Achard	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €		36,89 €	3,69 €	40,58 €	1,12 €	1,2939 €	0,185 €	0,2599 €	2,8588 €		383,63 €	3,20 €	77,504 €	4,9899 €	676,29 €	5,64 €
	Bosgouet	36,925 €	1,60 €	0,42 €	0,11 €	2,13 €	292,66 €	2,44 €		36,89 €	3,69 €	40,58 €	1,12 €	1,2939 €	0,185 €	0,2599 €	2,8588 €		383,63 €	3,20 €	77,504 €	4,9899 €	676,29 €	5,64 €
Intercom Bernay Terres de Normandie	Calleville Harcourt La Neuville du Bosc Le Bec Hellouin	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €					2,81 €		0,185 €	0,0185 €	3,0135 €		361,62 €	3,01 €	36,925 €	5,1024 €	649,21 €	5,41 €
SITEUR	Le Thuit signal Le Thuit Simer St Pierre du Bosguéard Tourville la Campagne	36,925 €	1,60 €	0,38 €	0,11 €	2,09 €	287,59 €	2,40 €	64,00 €			64,00 €	2,00 €		0,185 €	0,0185 €	2,2035 €		328,42 €	2,74 €	100,925 €	4,2924 €	616,01 €	5,13 €



Référence à rappeler

Occupant : M. FICTIF
N° du contrat : FICTIF EA POLR
Clé de sécurité : NuQEGo

Adresse du lieu desservi :

RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Tarifs 01/01/2021 et 01/01/2022 identiques

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PONT AUDEMER
AVENUE DE L'EUROPE BP 430
27504 PONT AUDEMER CEDEX

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

SERPN 02.35.77.87.37

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

62, Voie Romaine

ZA Thuit Anger

27370 LE THUIT DE L'OISON

serviceclient@serpn.fr

Dépannage 24h/24:

02.35.77.85.00

www.serpn.com

SIRET: 200 080 778 00018

M. FICTIF
SANS ASST ZONE AESN RENFORCEE
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2021

Id collectivité: 009641 Réf: 2021-EA-00-21000028861

Eau

Consommation du 31/12/2020 au 31/12/2021

Abonnement du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation

120 m³

Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00213 €

		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00213 €/l	255,73

Total de la facture

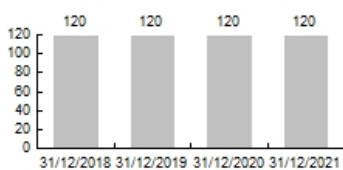
292,66

Montant total à payer avant le 21/01/2022

292,66 €

Message:

Historique de consommation



EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE

Talon de paiement

à joindre à votre chèque

Références : EAU

Etablissement : LR

N° codique : 027047 Nature du rôle : 01

N° contrat : FICTIF EA POLR

N° facture : 21000028861

Exercice : 2021/1

Date facture : 31/12/2021

Montant : 292,66 euros

M FICTIF JEAN
EA SS ASST POLL RENFOR
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

A02701
SERPN C. ENC.

*



CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

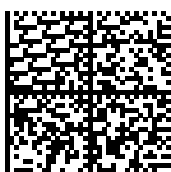
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

004010500212

940033000160 62180000210000288610270474912806

29266

###



(LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF62	FICTIF62	15	31/12/2021	360			480	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Organismes publics				50,40	2,77	53,17
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	277,40		15,26	292,66
			Montant total à payer		15,26	292,66

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture :

Internet : Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr accessible depuis notre site www.serpn.com muni des références suivantes : **Identifiant collectivité : 009641 _ Référence : 2021-EA-00-2100028861**

Par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces : auprès d'un buraliste agréé. Voir les informations au recto de votre facture, à gauche du talon de paiement.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix ou d'un buraliste agréé.

Le prélèvement automatique : Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Centre des Finances Publiques émetteur : Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer Avenue de l'Europe BP 430 27504 Pont-Audemer Cedex _ tél 02.32.20.15.50 courriel : sgc.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr



Référence à rappeler

Occupant : M. FICTIF
N° du contrat : FICTIF EA PM
Clé de sécurité : myPYcA

Adresse du lieu desservi :

RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Tarifs 01/01/2021 et 01/01/2022 identiques

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PONT AUDEMER
AVENUE DE L'EUROPE BP 430
27504 PONT AUDEMER CEDEX

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

SERPN 02.35.77.87.37

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

62, Voie Romaine

ZA Thuit Anger

27370 LE THUIT DE L'OISON

serviceclient@serpn.fr

Dépannage 24h/24:

02.35.77.85.00

www.serpn.com

SIRET: 200 080 778 00018

M. FICTIF
SANS ASST ZONE AESN BASE
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2021

Id collectivité: 009641 Réf: 2021-EA-00-21000028860

Eau

Consommation du 31/12/2020 au 31/12/2021

Abonnement du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation

120 m³

Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00209 €

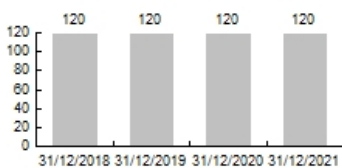
		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00209 €/l	250,67

Total de la facture 287,60

Montant total à payer avant le 21/01/2022 287,60 €

Message:

Historique de consommation



EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE

Talon de paiement

à joindre à votre chèque

Références : EAU

Etablissement : LR

N° codique : 027047 Nature du rôle : 01

N° contrat : FICTIF EA PM

N° facture : 21000028860

Exercice : 2021/1

Date facture : 31/12/2021

Montant : 287,60 euros

M FICTIF SANS ASSAINISSEMENT POLLB CODE
RECETTE EA
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

A02701
SERPN C. ENC.



CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

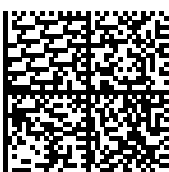
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

004010500212

940033000160 29170000210000288600270474917806

28760

###



(LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE
www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF61	FICTIF61	15	31/12/2021	360			480	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Organismes publics				45,60	2,51	48,11
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	Montant total à payer			
				272,60	15,00	287,60
				272,60	15,00	287,60

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture :

Internet : Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr accessible depuis notre site www.serpn.com muni des références suivantes : **Identifiant collectivité : 009641 _ Référence : 2021-EA-00-2100028860**

Par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces : auprès d'un buraliste agréé. Voir les informations au recto de votre facture, à gauche du talon de paiement.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix ou d'un buraliste agréé.

Le prélèvement automatique : Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Centre des Finances Publiques émetteur : Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer Avenue de l'Europe BP 430 27504 Pont-Audemer Cedex _ tél 02.32.20.15.50 courriel : sgc.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

ANNEXE 2

**Récapitulatif des indicateurs
de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

UGE : 0146 SERPN

2021

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG)

Adr : ZAC de Thuit Anger

62 voie Romaine

27370 LE THUIT-DE-L'OISON

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
027000009	PORTE DE LA BRIQUE	ACT	700	O	TE	30/01/1990	15/11/1987		02/03/1992	80 %
027000010	LES VARRAS	ACT	4408	N	TE	21/06/1993	01/02/1995		27/01/1997	60 %
027000012	LE VAL GALOPIN	ACT	410	N	EC	11/03/1999	10/09/2014	08/06/2021		50 %
027000039	LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	ACT	599	N	EC	13/12/2005	21/05/2019	01/10/2019		50 %
027000043	FORET DE MONTFORT	ACT	1268	O	TE	30/01/1990	15/06/1991	15/06/1990	02/03/1992	80 %
027000050	LE BOURICAR	ACT	470	O	TE	11/10/1984	01/12/1983		01/10/1987	80 %
027000051	HAMEAU DU VALANGLIER	ACT	386	O	TE	10/06/1983	15/12/1979		19/02/1986	80 %
027000052	LE MOULIN VORIN	ACT	38	O	TE	30/01/1990	01/05/1986		02/03/1992	80 %
027000053	LEDUC (LE BUHOT)	ACT	1169	N	RV	09/12/1983	08/03/1983		18/03/1988	60 %
027000055	VALLEE DE LA HAYE	ACT	2134	O	TE	09/12/1983	08/03/1983		02/10/1986	80 %
027000122	LE BOIS DU MOULIN	ACT	1268	ON	TE	19/05/1992	01/08/1994		15/10/1997	80 %
027000939	LES FORIERES D'OMONVILLE	ACT	1403	O	TE	18/02/1979	01/07/1992		03/02/1995	80 %
027001159	LE HOM	ACT	348	ON	TE	07/09/1992	01/09/1992		17/03/1994	80 %
Indice consolidé /UGE										70,3 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes

027000465	SAINTE AMAND DES HAUTES TERRES	TTP	470	4		5	
027000878	LA NEUVILLE DU BOSC	TTP	2134	5		5	
027000906	BOSROBERT	TTP	1169	5		10	
027000908	MONTFORT ROUMOIS	TTP	599	3		3	
027000911	CANAPPEVILLE LA VACHERIE	TTP	348	2		5	
027000921	CAUMONT	TTP	410	3		3	
027000922	ECAQUELON	TTP	1268	6		6	
027000923	ROUGEMONTIERS	TTP	700	3		3	
027000927	MAUNY LES VARRAS	TTP	4408	6		15	
027000940	TREMBLAY CHATEAU EAU	TTP	2632	5		12	2
027000944	BOIS DU MOULIN	TTP	1268	5		15	
027000947	LE VALANGLIER	TTP	386	2		2	
027000948	LE MOULIN VORIN	TTP	38	2		2	
027000327	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	UDI	5378	13		15	
027000350	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	UDI	6500	16		16	
027000367	QUITTEBEUF	UDI	3309	8		8	
027000410	CANAPPEVILLE	UDI	2233	9		9	
027000415	PONT AUTHOU	UDI	3074	13		13	
027000421	SAINTE DIDIER DES BOIS	UDI	1921	9		9	
027000453	GRAND BOURGTHEROULDE	UDI	17870	31		31	
027000884	HARCOURT	UDI	2401	9		9	
027000920	SAINTE OUEEN THOUBERVILLE	UDI	3983	11		11	
027000943	NEUBOURG	UDI	6877	15		15	
027001169	BERVILLE EN ROUMOIS	UDI	6716	14		14	
027001532	ROUGEMONTIERS	UDI	6641	13		13	
027001533	BOURG ACHARD	UDI	6163	13		14	
027001537	BEC HELLOUIN	UDI	47	2		2	
Total				227		265	2
Taux de conformité				100,0 %		99,2 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

ANNEXE 3

**Bilan de l'Agence Régionale de Santé
(ARS)**

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SERP**

exploitée par SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG)



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- Rapp_UGE 1 : présentation des réseaux de distribution ;
- Rapp_UGE 2 : état de la protection des captages ;
- Rapp_UGE 3 : statistique des analyses conformes aux limites de qualité sur les eaux prélevées au niveau des captages (CAP), points de mise en distribution (TTP) et en distribution (UDI). L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée dans une unité de distribution prend en compte les résultats des analyses effectuées au point de mise en distribution (la fréquence des analyses effectuées sur eau brute étant beaucoup plus faible) et en distribution pour les paramètres représentatifs de l'ensemble de l'UDI (les paramètres dont les concentrations peuvent être influencées par la nature du réseau sont exclus de l'évaluation globale) ;
- Rapp_UGE 4 : statistique des résultats obtenus par paramètre avec les valeurs annuelles minimales, maximales, ainsi que la moyenne lorsque ce calcul est significatif. Concernant les pesticides, seules sont présentées les molécules mises en évidence régulièrement en 2020 dans le département de l'Eure et celles quantifiées dans l'un des ouvrages de cette unité de gestion ;
- Rapp_UGE 5 : dépassements des exigences de qualité pour les paramètres représentatifs de la zone de distribution ;
- Rapp_UGE 6 : résultats des analyses de chlorure de vinyle monomère effectuées en distribution et, le cas échéant, dépassements des exigences de qualité des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact ;
- Rapp_UGE 7 : le cas échéant, résultats d'analyses effectuées en dehors du cadre du contrôle sanitaire, lors d'événements particuliers ;
- Rapp_UGE 8 : conclusion générale sur la qualité de l'eau distribuée sur cette unité de gestion.

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres organoleptiques	aspect, couleur, odeur, saveur, turbidité	Ces paramètres sont appréciés directement par le consommateur qui assimile son ressenti à la qualité de l'eau consommée.
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.
	titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : 0 à 15 °F : eau douce 15 à 30 °F : eau moyennement dure 30 à 40 °F : eau dure > à 40 °F : eau très dure Une eau dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.
Paramètres physico-chimiques	équilibre calco-carbonique	Il s'agit de l'équilibre entre le bicarbonate de calcium, le CO ₂ et le carbonate de calcium traduisant la propriété de l'eau à dissoudre ou précipiter les carbonates. Il est déterminé par le dosage des éléments majeurs de la balance ionique (TAC, calcium, magnésium, sodium, potassium, sulfates, chlorures, nitrates) et par la mesure in situ du pH et de la température dont il est dépendant. Cinq classes ont été définies pour l'exprimer : 0 : eau incrustante ; 1 : eau légèrement incrustante ; 2 : eau à l'équilibre ; 3 : eau légèrement agressive ; 4 : eau agressive. L'eau est conforme lorsqu'elle est à l'équilibre ou légèrement incrustante (valeurs 1 et 2).

Substances indésirables	nitrate	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.
	ammonium	La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevées peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).
	carbone organique total (COT)	La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.
Substances indésirables	aluminium	Les sels d'aluminium peuvent être utilisés comme agents de coagulation dans un processus de traitement destiné à abattre la turbidité : sa présence en concentration élevée dans les eaux distribuées peut résulter d'un dysfonctionnement du traitement mis en oeuvre.
	fluorures (fluor)	Le fluor en concentration modérée peut avoir des effets bénéfiques sur la santé en terme de prévention de la carie dentaire. Au-dessus de 0,5 mg/L de fluor, aucun apport complémentaire ne doit être effectué.
	perchlorates	Les perchlorates sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale. Ils sont très solubles dans l'eau et peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, ou dans certaines zones ayant fait l'objet de combats pendant les guerres mondiales. Au-delà de 4 µg/L de perchlorates, la consommation de l'eau par les nourrissons de moins de 6 mois est déconseillée.
Substances toxiques	trichloroéthylène et tétrachloroéthylène	Ce sont des composés de la famille des organo-halogénés volatils. Ces substances sont issues des activités humaines, industrielles ou urbaines. Leurs concentrations dans les eaux de surface sont limitées du fait de leur volatilité, tandis que dans les eaux souterraines, elles tendent à s'accumuler. Ces substances proviennent généralement de rejets d'effluents industriels infiltrés dans le sol, notamment des industries de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques.
Pesticides	pesticides	Sur les 341 molécules différentes recherchées, 45 ont été mises en évidence au moins une fois en 2021 dans une eau prélevée dans le département de l'Eure.

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, le même exploitant et le même maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution (000327) : AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Population desservie : 5378 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
SAINT AMAND DES HAUTES TERRES	000465	TTP	1	100%
LE BOURICAR	000050	CAP	2	

Communes alimentées :

- AMFREVILLE-SAINT-AMAND
- BEC-THOMAS (LE)
- CESSVILLE
- CRESTOT
- FOUQUEVILLE
- HARENGERE (LA)
- HECTOMARE
- IVILLE
- SAINT-OUEN-DE-PONTCHEUIL
- TOURVILLE-LA-CAMPAGNE

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (001537) : BEC HELLOUIN

Population desservie : 47 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BOSROBERT	000906	TTP	1	100%
LEDUC (LE BUHOT)	000053	CAP	2	

Communes alimentées :

- BEC-HELLOUIN (LE) Partie Sud - Est

Unité de distribution (001169) : BERVILLE EN ROUMOIS

Population desservie : 6716 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
MONTFORT ROUMOIS	000908	TTP	1	34%
ECAQUELON	000922	TTP	1	33%
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	1	33%
LES VARRAS	000010	CAP	2	
LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	000039	CAP	2	
FORET DE MONTFORT	000043	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOISSEY-LE-CHATEL Partie Nord
- BONNEVILLE-APTOT
- BOUQUETOT Hameaux St Paul, St Michel, la Barillièrre
- ECAQUELON
- FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS
- ILLEVILLE-SUR-MONTFORT
- MONTS DU ROUMOIS (LES) Berville, Bosguérard
- SAINT-LEGER-DU-GENNETEY
- THENOUVILLE THENOUVILLE / toute la commune
- THENOUVILLE TOUVILLE / toute la commune
- THIERVILLE
- VOISCREVILLE

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (001533) : BOURG ACHARD

Population desservie : 6163 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	1	100%
LES VARRAS	000010	CAP	2	

Communes alimentées :

- BARNEVILLE-SUR-SEINE
- BOSGOUET
- BOURG-ACHARD
- HONGUEMARE-GUENOUILLE
- LANDIN (LE)
- MAUNY

Unité de distribution (000410) : CANAPPEVILLE

Population desservie : 2233 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
CANAPPEVILLE LA VACHERIE	000911	TTP	1	100%
LE HOM	001159	CAP	2	

Communes alimentées :

- CANAPPEVILLE
- CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE
- DAUBEUF-LA-CAMPAGNE
- ECQUETOT
- HONDOUVILLE Périphérie
- VENON
- VILLETES

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000350) : ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Population desservie : 6500 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
LA NEUVILLE DU BOSC	000878	TTP	1	100%
VALLEE DE LA HAYE	000055	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOSC DU THEIL (LE) Le Gros Theil Saint Nicolas
- ECARDENVILLE-LA-CAMPAGNE
- EPEGARD
- HARCOURT Hameau de Guillemâtre
- HAYE-DU-THEIL (LA)
- NEUVILLE-DU-BOSC (LA)
- PYLE (LA)
- ROUGE-PERRIERS
- SAINT-ELOI-DE-FOURQUES Centre
- SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC
- SAINT-MESLIN-DU-BOSC
- SAINT-PAUL-DE-FOURQUES
- THIBOUVILLE
- TRONCQ (LE)
- VITOT Centre

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000453) : GRAND BOURGTHEROULDE

Population desservie : 17870 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
LA NEUVILLE DU BOSC	000878	TTP	1	50%
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	1	50%
LES VARRAS	000010	CAP	2	
VALLEE DE LA HAYE	000055	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOSROUMOIS
- GRAND BOURGTHEROULDE
- SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE
- SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER
- SAINT-OUEN-DU-TILLEUL
- SAINT-PIERRE-DES-FLEURS
- SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD
- SAUSSAYE (LA)
- THUIT DE L'OISON (LE)

Unité de distribution (000884) : HARCOURT

Population desservie : 2401 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BOSROBERT	000906	TTP	1	100%
LEDUC (LE BUHOT)	000053	CAP	2	

Communes alimentées :

- BRIONNE Hameau de Feuguerolles
- CALLEVILLE
- HARCOURT Centre
- HAYE-DE-CALLEVILLE (LA)
- NASSANDRES SUR RISLE
Perriers-la-Campagne

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000943) : NEUBOURG

Population desservie : 6877 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
TREMBLAY CHATEAU EAU	000940	TTP	1	53%
BOIS DU MOULIN	000944	TTP	1	47%
LE BOIS DU MOULIN	000122	CAP	2	
LA NEUVILLE DU BOSC	000878	TTP	2	
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	2	
LES FORIERES D'OMONVILLE	000939	CAP	2	
LES VARRAS	000010	CAP	3	
VALLEE DE LA HAYE	000055	CAP	3	

Communes alimentées :

- COMBON Rue de l'Eglise
- CROSVILLE-LA-VIEILLE
- EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG
- NEUBOURG (LE)
- SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE
- TREMBLAY-OMONVILLE (LE)
- VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG
- VITOT Plateau

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000415) : PONT AUTHOU

Population desservie : 3074 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BOSROBERT	000906	TTP	1	100%
LEDUC (LE BUHOT)	000053	CAP	2	

Communes alimentées :

- BEC-HELLOUIN (LE) Bourg
- BOISSEY-LE-CHATEL Partie Sud
- BOSC DU THEIL (LE) Le Marais
- BOSROBERT
- MALLEVILLE-SUR-LE-BEC
- MONTS DU ROUMOIS (LES)
Houlbec-près-le-Gros-Theil
- PONT-AUTHOU
- SAINT-DENIS-DES-MONTS
- SAINT-ELOI-DE-FOURQUES Périphérie
- SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY
- THENOUVILLE THENOUVILLE / Partie Sud

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000367) : QUITTEBEUF

Population desservie : 3309 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
CANAPPEVILLE	000410	UDI	1	55%
NEUBOURG	000943	UDI	1	45%
GRAND BOURGTHEROULDE	000453	UDI	2	
CANAPPEVILLE LA VACHERIE	000911	TTP	2	
TREMBLAY CHATEAU EAU	000940	TTP	2	
BOIS DU MOULIN	000944	TTP	2	
LE BOIS DU MOULIN	000122	CAP	3	
LA NEUVILLE DU BOSC	000878	TTP	3	
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	3	
LES FORIERES D'OMONVILLE	000939	CAP	3	
LE HOM	001159	CAP	3	
LES VARRAS	000010	CAP	4	
VALLEE DE LA HAYE	000055	CAP	4	

Communes alimentées :

- BACQUEPUS
- BERNIENVILLE
- ECAUVILLE
- GRAVERON-SEMERVILLE
- MARBEUF
- QUITTEBEUF
- SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE
- TOURNEDOS-BOIS-HUBERT

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (001532) : ROUGEMONTIERS

Population desservie : 6641 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
ROUGEMONTIERS	000923	TTP	1	100%
PORTE DE LA BRIQUE	000009	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOUQUETOT Bourg
- BRESTOT
- ETURQUERAYE
- HAUVILLE
- HAYE-AUBREE (LA)
- HAYE-DE-ROUTOT (LA)
- ROUGEMONTIERS
- ROUTOT

Unité de distribution (000421) : SAINT DIDIER DES BOIS

Population desservie : 1921 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
LE VALANGLIER	000947	TTP	1	90%
LE MOULIN VORIN	000948	TTP	1	10%
HAMEAU DU VALANGLIER	000051	CAP	2	
LE MOULIN VORIN	000052	CAP	2	

Communes alimentées :

- MANDEVILLE
- SAINT-DIDIER-DES-BOIS
- VRAIVILLE

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000920) : SAINT OUEN THOUBERVILLE

Population desservie : 3983 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
CAUMONT	000921	TTP	1	100%
LE VAL GALOPIN	000012	CAP	2	

Communes alimentées :

- CAUMONT
- MAUNY
- SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE
- TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires:

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage:

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que l'arrêté de D.U.P. a été annexé aux documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.).

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'agence régionale de santé, prenez contact avec le service veille et sécurité sanitaire et environnementale de l'ARS, délégation territoriale de l'Eure.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté de D.U.P.
FORET DE MONTFORT	FORAGE	ECAQUELON	30/01/1990	15/06/1991	11/07/1991	02/03/1992
HAMEAU DU VALANGLIER	PUITS	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	10/06/1983	15/12/1979	18/01/1984	19/02/1986
LE BOIS DU MOULIN	FORAGE	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	19/05/1992	01/08/1994	07/10/1997	15/10/1997
LE BOURICAR	SOURCE	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	11/10/1984	01/12/1983	13/12/1984	01/10/1987
LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	SOURCE	MONTFORT-SUR-RISLE	13/12/2005	21/05/2019		
LEDUC (LE BUHOT)	SOURCE	BOSROBERT	09/12/1983	08/03/1983	27/02/1986	18/03/1988
LE HOM	FORAGE	VACHERIE (LA)	07/09/1992	01/09/1992	01/02/1994	17/03/1994

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté de D.U.P.
LE MOULIN VORIN	FORAGE	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	30/01/1990	01/05/1986	11/07/1991	02/03/1992
LES FORIERES D'OMONVILLE	FORAGE	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	18/02/1979	01/07/1992	05/01/1995	03/02/1995
LES VARRAS	FORAGE	MAUNY	21/06/1993	01/02/1995	14/01/1997	27/01/1997
LE VAL GALOPIN	SOURCE	CAUMONT	11/03/1999	10/09/2014		
PORTE DE LA BRIQUE	FORAGE	ROUGEMONTIERS	30/01/1990	15/11/1987	11/07/1991	02/03/1992
VALLEE DE LA HAYE	FORAGE	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	09/12/1983	08/03/1983	04/10/1984	02/10/1986

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.
Les conformités bactériologiques et chimiques sont calculées par rapport au respect des limites de qualité.

NB: C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme par dérogation

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : FORET DE MONTFORT

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/10/21	00154891	ECAQUELON	EXHAURE FORET DE MONTFORT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE BOIS DU MOULIN

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/12/21	00156229	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	EXHAURE LE BOIS DU MOULIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE DOULT CLAIREAU (SERPN)

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/10/21	00154892	MONTFORT-SUR-RISLE	EXHAURE LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LEDUC (LE BUHOT)

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/10/21	00154890	BOSROBERT	EXHAURE LE BUHOT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LES FORIERES D'OMONVILLE

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
06/04/21	00152856	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	EXHAURE DES FORIERES D'OMONVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LES VARRAS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/03/21	00152878	MAUNY	EXHAURE LES VARRAS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE VAL GALOPIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
27/10/21	00154175	CAUMONT	EXHAURE LE VAL GALOPIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : PORTE DE LA BRIQUE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/10/21	00154893	ROUGEMONTIERS	EXHAURE PORTE DE LA BRIQUE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : VALLEE DE LA HAYE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/10/21	00154889	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	EXHAURE VALLÉE DE LA HAYE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : BOIS DU MOULIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
		100 %	100 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
20/01/21	00151983	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
20/01/21	00152051	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
02/02/21	00152153	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
15/03/21	00152671	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
06/04/21	00152719	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
05/05/21	00153033	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
03/06/21	00153215	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
20/07/21	00154911	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
12/08/21	00153993	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
23/09/21	00154431	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
23/09/21	00154539	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
27/10/21	00155037	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
22/11/21	00155572	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
09/12/21	00155585	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
09/12/21	00155598	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : BOSROBERT

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
		100 %	100 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/02/21	00152176	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
05/05/21	00153089	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
21/07/21	00153949	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	S	C
12/08/21	00153994	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	S	C
07/10/21	00154896	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
27/10/21	00155038	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	S	C
15/11/21	00155056	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
15/11/21	00155181	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	S	C
01/12/21	00155287	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
01/12/21	00155407	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : CANAPPEVILLE LA VACHERIE

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	5

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/02/21	00152068	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	C	C
02/02/21	00152184	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	S	C
03/06/21	00153560	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	S	C
23/09/21	00154545	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	C	C
22/11/21	00155574	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : CAUMONT

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	3

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
11/02/21	00152163	CAUMONT	CHATEAU D'EAU DE LA CHOUQUE	C	C
08/09/21	00154514	CAUMONT	CHATEAU D'EAU DE LA CHOUQUE	C	C
02/11/21	00155008	CAUMONT	CHATEAU D'EAU DE LA CHOUQUE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : ECAQUELON

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	6

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/02/21	00152175	ECAQUELON	STATION D'ECAQUELON	C	C
18/02/21	00152230	ECAQUELON	STATION D'ECAQUELON	C	C
20/04/21	00153037	ECAQUELON	STATION D'ECAQUELON	C	C
08/09/21	00154515	ECAQUELON	STATION D'ECAQUELON	C	C
15/11/21	00155054	ECAQUELON	STATION D'ECAQUELON	C	C
30/11/21	00155271	ECAQUELON	STATION D'ECAQUELON	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LA NEUVILLE DU BOSC

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	5

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
18/03/21	00152565	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
20/07/21	00153860	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
15/11/21	00155309	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
30/11/21	00155272	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
09/12/21	00155584	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LE MOULIN VORIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/03/21	00152489	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU MOULIN VORIN	C	C
22/11/21	00155170	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU MOULIN VORIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LE VALANGLIER

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/03/21	00152490	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU VALANGLIER	C	C
22/11/21	00155573	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU VALANGLIER	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MAUNY LES VARRAS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	15

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
18/01/21	00151981	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
18/01/21	00152088	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
11/02/21	00152195	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
15/03/21	00152672	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
06/04/21	00152731	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
06/04/21	00152811	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
05/05/21	00153031	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
03/06/21	00153214	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
20/07/21	00153728	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
20/07/21	00153753	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
12/08/21	00153995	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
08/09/21	00154516	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
27/10/21	00155174	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
02/11/21	00156128	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
22/12/21	00155844	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MONTFORT ROUMOIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	3

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/02/21	00152174	MONTFORT-SUR-RISLE	STATION DU ROUMOIS	C	C
15/11/21	00155310	MONTFORT-SUR-RISLE	STATION DU ROUMOIS	C	C
30/11/21	00155270	MONTFORT-SUR-RISLE	STATION DU ROUMOIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : ROUGEMONTIERS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	3

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/03/21	00152491	ROUGEMONTIERS	STATION DE ROUGEMONTIERS	C	C
08/09/21	00154517	ROUGEMONTIERS	STATION DE ROUGEMONTIERS	C	C
15/11/21	00155055	ROUGEMONTIERS	STATION DE ROUGEMONTIERS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : SAINT AMAND DES HAUTES TERRES

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	5

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/02/21	00152100	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C
23/09/21	00156185	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C
02/11/21	00155007	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C
17/11/21	00155114	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	S	C
09/12/21	00155599	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : TREMBLAY CHATEAU EAU

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	83 %	12

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
20/01/21	00152050	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
02/02/21	00152070	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	C
15/03/21	00152455	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	C
06/04/21	00152732	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	N
05/05/21	00153032	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	C
03/06/21	00153183	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	C
20/07/21	00153859	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
12/08/21	00153960	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	C
23/09/21	00154432	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
27/10/21	00154872	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	S	C
22/11/21	00155169	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
09/12/21	00156158	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	N

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	14

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
28/01/21	00152004	IVILLE	CENTRE VILLE	C	C
22/02/21	00152265	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	AMFREVILLE	C	C
08/03/21	00152481	FOUQUEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
11/03/21	00152434	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
07/04/21	00152738	HECTOMARE	CENTRE VILLE	C	C
20/04/21	00152834	HARENGERE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
13/07/21	00153649	CESSEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
22/09/21	00154464	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	AMFREVILLE	C	C
29/09/21	00154547	BEC-THOMAS (LE)	CENTRE VILLE	C	C
06/10/21	00154579	BEC-THOMAS (LE)	CENTRE VILLE	S	C
26/10/21	00154862	CRESTOT	CENTRE VILLE	C	C
13/12/21	00155589	SAINT-OUEN-DE-PONTCHEUIL	CENTRE VILLE	C	C
22/12/21	00155818	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
28/12/21	00155863	HARENGERE (LA)	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BEC HELLOUIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
04/01/21	00151742	BEC-HELLOUIN (LE)	HAM.ST MARTIN DU PARC	C	C
24/11/21	00155217	BEC-HELLOUIN (LE)	HAM.ST MARTIN DU PARC	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BERVILLE EN ROUMOIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	14

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
18/02/21	00152229	ECAQUELON	CENTRE VILLE	C	C
22/02/21	00152269	MONTS DU ROUMOIS (LES)	BERVILLE-EN-ROUMOIS	C	C
03/03/21	00152390	THIERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
04/05/21	00152955	ECAQUELON	CENTRE VILLE	C	C
31/08/21	00154851	THENOUILLE	TOUVILLE	C	C
13/09/21	00154358	THENOUILLE	BOSC RENOULT EN ROUMOIS	C	C
22/09/21	00154461	BONNEVILLE-APTOT	CENTRE VILLE	C	C
14/10/21	00154684	VOISCREVILLE	CENTRE VILLE	C	C
23/11/21	00155187	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	C	C
13/12/21	00155593	SAINT-LEGER-DU-GENNETEY	CENTRE VILLE	C	C
20/12/21	00155705	THENOUILLE	LE THEILLEMENT	C	C
23/12/21	00156168	MONTS DU ROUMOIS (LES)	BERVILLE-EN-ROUMOIS	C	C
28/12/21	00155873	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	C	C
29/12/21	00155875	THENOUILLE	BOSC RENOULT EN ROUMOIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BOURG ACHARD

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	13

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/01/21	00151929	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
16/02/21	00152201	BOSGOUET	CENTRE VILLE	C	C
20/04/21	00152833	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
17/08/21	00154009	HONGUEMARE-GUENOUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
30/08/21	00154151	BARNEVILLE-SUR-SEINE	CENTRE VILLE	C	C
13/09/21	00154360	MAUNY	PLATEAU	C	C
05/11/21	00155024	LANDIN (LE)	CENTRE VILLE	C	C
15/11/21	00155057	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
23/11/21	00155188	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
26/11/21	00155259	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
16/12/21	00155651	BARNEVILLE-SUR-SEINE	CENTRE VILLE	C	C
21/12/21	00155785	BOSGOUET	CENTRE VILLE	C	C
22/12/21	00155821	HONGUEMARE-GUENOUVILLE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : CANAPPEVILLE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	9

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
07/01/21	00151766	CANAPPEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
15/02/21	00152178	VILLETES	CENTRE VILLE	C	C
08/03/21	00152480	ECQUETOT	CENTRE VILLE	C	C
15/04/21	00152780	CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
06/05/21	00152967	VENON	SECTEUR EST	C	C
14/06/21	00153344	CANAPPEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
24/08/21	00154091	HONDOUVILLE	PÉRIPHÉRIE	C	C
29/09/21	00154511	VENON	CENTRE	C	C
18/11/21	00155138	DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	16

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/01/21	00151839	THIBOUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
03/02/21	00152082	SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC	CENTRE VILLE	C	C
15/02/21	00152177	ECARDENVILLE-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
22/03/21	00152545	VITOT	CENTRE	C	C
24/03/21	00152593	SAINT-PAUL-DE-FOURQUES	CENTRE VILLE	C	C
01/04/21	00152656	ROUGE-PERRIERS	CENTRE VILLE	C	C
07/04/21	00152737	PYLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
03/05/21	00152932	TRONCQ (LE)	CENTRE VILLE	C	C
06/05/21	00152997	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CENTRE VILLE	C	C
06/07/21	00153605	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CENTRE VILLE	C	C
30/08/21	00154146	HAYE-DU-THEIL (LA)	CENTRE VILLE	C	C
16/09/21	00154350	EPEGARD	CENTRE VILLE	C	C
16/11/21	00155089	BOSC DU THEIL (LE)	LE BOSC DU THEIL	C	C
07/12/21	00155390	HARCOURT	HAMEAU DE GUILMATRE	C	C
13/12/21	00155592	SAINT-ELOI-DE-FOURQUES	CENTRE VILLE	C	C
20/12/21	00155704	SAINT-MESLIN-DU-BOSC	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : GRAND BOURGTHEROULDE

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	31

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/01/21	00151927	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
27/01/21	00152009	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
16/02/21	00152199	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
22/02/21	00152270	SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	CENTRE VILLE	C	C
11/03/21	00152429	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
20/04/21	00152832	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
05/05/21	00152964	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
06/05/21	00152998	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	CENTRE VILLE	C	C
01/06/21	00153156	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
10/06/21	00153337	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
17/08/21	00154006	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
01/09/21	00154848	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
07/09/21	00154200	SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD	CENTRE VILLE	C	C
28/09/21	00154510	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
06/10/21	00154563	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
11/10/21	00154638	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
14/10/21	00154683	SAUSSAYE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
02/11/21	00154933	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
19/11/21	00155151	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
23/11/21	00155189	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
25/11/21	00155225	SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	CENTRE VILLE	C	C
26/11/21	00155253	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
01/12/21	00155288	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : GRAND BOURGTHEROULDE

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
06/12/21	00155577	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
09/12/21	00155600	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
15/12/21	00155657	BOSROJMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
21/12/21	00155786	SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD	CENTRE VILLE	C	C
22/12/21	00155819	SAUSSAYE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
23/12/21	00156232	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
28/12/21	00155861	SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	CENTRE VILLE	C	C
29/12/21	00155879	SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : HARCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	9

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
18/01/21	00151890	HARCOURT	CENTRE	C	C
11/02/21	00152140	CALLEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
08/03/21	00152485	NASSANDRES SUR RISLE	PERRIERS-LA-CAMPAGNE	C	C
09/03/21	00152403	CALLEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
24/03/21	00152581	HARCOURT	CENTRE	C	C
07/04/21	00152736	HAYE-DE-CALLEVILLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
15/09/21	00154368	BRIONNE	HAMEAU DE FEUGUEROLLES	C	C
29/09/21	00154501	NASSANDRES SUR RISLE	HAMEAU DE CHRETIENVILLE	C	C
21/10/21	00154804	NASSANDRES SUR RISLE	PERRIERS-LA-CAMPAGNE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : NEUBOURG

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	15

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
04/01/21	00151743	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CENTRE VILLE	C	C
06/01/21	00151758	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
13/01/21	00151848	SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	CENTRE VILLE	C	C
18/02/21	00152236	CROSVILLE-LA-VIEILLE	CENTRE VILLE	C	C
10/03/21	00152419	EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	CENTRE VILLE	C	C
24/03/21	00152592	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
26/04/21	00152864	SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	CENTRE VILLE	C	C
03/05/21	00152933	VITOT	PLATEAU	C	C
02/06/21	00153175	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
05/08/21	00153885	SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	CENTRE VILLE	C	C
31/08/21	00154156	NEUBOURG (LE)	PERIPHERIE SUD+ABATTOIRS	C	C
16/09/21	00154349	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
21/10/21	00154803	VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	CENTRE VILLE	C	C
08/11/21	00155012	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
22/11/21	00155119	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : PONT AUTHOU

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	13

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/01/21	00151840	BOSROBERT	CENTRE VILLE	C	C
14/01/21	00151864	PONT-AUTHOU	CENTRE VILLE	C	C
20/04/21	00152837	SAINT-DENIS-DES-MONTS	CENTRE	C	C
26/04/21	00152866	SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY	SECTEUR NORD	C	C
06/05/21	00152969	MONTS DU ROUMOIS (LES)	HOULBEC-PRÈS-LE-GROS-THEIL	C	C
01/06/21	00153155	SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY	CENTRE	C	C
16/06/21	00153314	MALLEVILLE-SUR-LE-BEC	CENTRE VILLE	C	C
13/07/21	00153641	BEC-HELLOUIN (LE)	CENTRE VILLE	C	C
07/09/21	00154287	BOISSEY-LE-CHATEL	SUD	C	C
22/09/21	00154459	BOSC DU THEIL (LE)	HAMEAU LE MARAIS	C	C
24/11/21	00155219	SAINT-ELOI-DE-FOURQUES	PERIPHERIE	C	C
20/12/21	00155706	SAINT-DENIS-DES-MONTS	HAMEAU DES HAYES	C	C
22/12/21	00155835	THENOUVILLE	LE PAVIER ET LA FÈVRIERIE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : QUITTEBEUF

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	8

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
07/01/21	00151769	QUITTEBEUF	CENTRE VILLE	C	C
13/01/21	00151849	SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE	CENTRE VILLE	C	C
18/02/21	00152237	BACQUEPUIS	CENTRE VILLE	C	C
03/03/21	00152387	TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	CENTRE VILLE	C	C
26/04/21	00152867	ECAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
05/08/21	00153888	MARBEUF	CENTRE VILLE	C	C
18/11/21	00155134	SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE	CENTRE VILLE	C	C
07/12/21	00155391	GRAVERON-SEMERVILLE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : ROUGEMONTIERS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	13

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
07/01/21	00151767	HAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
11/01/21	00151791	ROUTOT	CENTRE VILLE	C	C
14/01/21	00151865	ROUGEMONTIERS	CENTRE VILLE	C	C
22/02/21	00152266	BOUQUETOT	CENTRE VILLE	C	C
04/03/21	00152384	ETURQUERAYE	CENTRE VILLE	C	C
20/04/21	00152836	ROUGEMONTIERS	CENTRE VILLE	C	C
05/05/21	00152963	BOUQUETOT	CENTRE VILLE	C	C
13/07/21	00153651	BRESTOT	CENTRE VILLE	C	C
13/09/21	00154359	ETURQUERAYE	CENTRE VILLE	C	C
21/09/21	00154447	BRESTOT	CENTRE VILLE	C	C
14/10/21	00154682	HAYE-AUBREE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
05/11/21	00155023	HAYE-DE-ROUTOT (LA)	CENTRE VILLE	C	C
18/11/21	00155142	ROUTOT	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : SAINT DIDIER DES BOIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	9

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
07/01/21	00151768	VRAVILLE	CENTRE VILLE	C	C
22/02/21	00152267	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C
15/04/21	00152781	MANDEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
06/05/21	00152965	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C
14/06/21	00153340	VRAVILLE	CENTRE VILLE	C	C
30/06/21	00153488	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C
01/09/21	00154849	VRAVILLE	CENTRE VILLE	C	C
29/09/21	00154513	MANDEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
19/11/21	00155150	VRAVILLE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : SAINT OUEN THOUBERVILLE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	11

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/01/21	00151928	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
22/02/21	00152271	TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
06/05/21	00152968	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
10/06/21	00153244	CAUMONT	CENTRE VILLE	C	C
17/08/21	00154008	MAUNY	VALLEE SEINE	C	C
22/09/21	00154465	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
06/10/21	00154564	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
03/11/21	00154945	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
18/11/21	00155141	CAUMONT	CENTRE VILLE	C	C
21/12/21	00155784	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
22/12/21	00155820	TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE
Prélèvements effectués en : 2021

000009				PORTE DE LA BRIQUE						CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,30	7,30	7,30	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,34		0,34	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1			20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	1		1	1			10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 01/1/2/3/4		B	2		2	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	19	19	19	1			100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,58	0,58	0,58	1			10,00	
TCEYCTL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,86	0,86	0,86	1				
ATRAZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1			2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1			5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000010				LES VARRAS							CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,50	7,50	7,50	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	4,95		4,95	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B				1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	9		9	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,10	0,10	0,10	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	22	22	22	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,60	0,60	0,60	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,20	0,20	0,20	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,67	0,67	0,67	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,06	0,06	0,06	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,12	0,12	0,12	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000012				LE VAL GALOPIN							CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,50	7,50	7,50	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,42		0,42	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	22		22	1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	2		2	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,11	0,11	0,11	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	21	21	21	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,52	0,52	0,52	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,36	0,36	0,36	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000039		LE DOULT CLAIREAU (SERPN)									CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,30	7,30	7,30	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,38		0,38	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B				1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	27	27	27	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,60	0,60	0,60	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,76	0,76	0,76	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,06	0,06	0,06	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000043		FORET DE MONTFORT									CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,30	7,30	7,30	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,00		0,00	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	29	29	29	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,60	0,60	0,60	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,70	0,70	0,70	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,06	0,06	0,06	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000053				LEDUC (LE BUHOT)							CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,30	7,30	7,30	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,48		0,48	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	42	42	42	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,74	0,74	0,74	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	1,70	1,70	1,70	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,06	0,06	0,06	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000055				VALLEE DE LA HAYE							CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,20	7,20	7,20	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,00		0,00	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B				1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	3		3	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,10	0,10	0,10	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	41	41	41	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,71	0,71	0,71	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	1,80	1,80	1,80	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,04	0,04	0,04	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000122		LE BOIS DU MOULIN									CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,50	7,50	7,50	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,63		0,63	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,11	0,11	0,11	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	46	46	46	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,35	0,35	0,35	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	2,40	2,40	2,40	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,10	0,10	0,10	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000939		LES FORIERES D'OMONVILLE									CAP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,50	7,50	7,50	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,00		0,00	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,11	0,11	0,11	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	49	49	49	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,34	0,34	0,34	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	2,00	2,00	2,00	1					
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00	
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,09	0,09	0,09	1				5,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000465		SAINT AMAND DES HAUTES TERRES								TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,40	7,48	7,60	5	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	5		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	4				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	4				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	27	33	37	4				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	7	7	7	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,12	0,12	0,12	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	32	32	34	4				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,41	1,14	3,01	5		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,05	0,05	0,05	1				10,00
ATZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	1				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000878		LA NEUVILLE DU BOSC								TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,50	7,54	7,60	5	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	5		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	27	31	34	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	1		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,05	0,10	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	39	41	43	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,37	2,07	8,62	5		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,02	0,02	0,02	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,02	0,03	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,03	0,05	0,06	2				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000906		BOSROBERT								TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,10	7,26	7,40	10	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	10		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	31	33	34	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	3	3	3	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,05	0,10	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	41	43	45	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,50	0,66	0,84	5		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,01	0,02	0,02	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,02	0,03	0,03	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,02	0,02	0,03	7				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,05	0,07	0,08	2				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000908		MONTFORT ROUMOIS								TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,30	7,37	7,50	3	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	3		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	3				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	3				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	27	28	29	3				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	26	27	28	3				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,42	0,51	0,56	3		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,01	0,01	0,01	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,03	0,03	0,03	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,04	0,04	0,04	1				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000911		CANAPPEVILLE LA VACHERIE									TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T1	7,40	7,48	7,50	5	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	5		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00	
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	29	29	29	2					
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00			
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	13	13	13	1		200,00			
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				1,50	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	32	33	34	2				50,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,65	0,85	1,04	2		2,00			
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	2,88	3,40	3,70	4				10,00	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	1				0,10	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	1				0,50	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000921		CAUMONT									TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T2	7,40	7,67	8,00	3	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	3		0,50		1,00	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	3				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	3				0,00	
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	25	25	26	3					
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	1	1,00	2,00			
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	3	3	3	1		200,00			
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,10	0,10	0,10	1				1,50	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	21	22	22	3				50,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,62	0,88	1,01	3		2,00			
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				10,00	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
ODX	OXADIXYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,50	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000922		ECAQUELON								TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,30	7,35	7,40	6	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	6		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	6				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	6				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	27	29	30	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	0	1	2	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	28	31	41	6				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,32	0,39	0,45	5		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,01	0,01	0,01	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,03	0,04	0,04	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,02	0,04	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,01	0,01	2				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,04	0,07	0,10	2				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000923		ROUGEMONTIERS								TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,30	7,40	7,50	3	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	3		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	3				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	3				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	27	28	30	3				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	3		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	28	28	29	3				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,33	0,54	3		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,02	0,02	0,02	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	1				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000927		MAUNY LES VARRAS									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,30	7,47	7,60	15	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	15		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	6				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	6				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	24	26	27	6				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	3	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	0	0	0	3		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	21	22	23	6				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,39	0,64	1,48	6		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T2	0,10	0,11	0,13	3				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,01	0,01	0,01	3				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,02	0,02	0,02	3				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,03	0,03	0,03	3				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000940		TREMBLAY CHATEAU EAU									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,40	7,48	7,60	12	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,47	12		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	27	28	28	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,05	0,10	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	47	49	51	12				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,30	0,47	5		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,01	0,02	0,02	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,01	0,02	0,02	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,04	0,04	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,08	0,10	0,11	2				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000944		BOIS DU MOULIN									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,30	7,39	7,40	15	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,33	15		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	26	27	27	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	2	3	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,10	0,11	0,11	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	47	49	50	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,28	0,39	5		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,01	0,02	0,02	12				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,02	0,02	0,03	12				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,01	0,02	0,02	12				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,02	12				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,04	0,04	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,01	0,02	12				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,01	0,02	12				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,02	12				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,10	0,13	0,15	2				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000947		LE VALANGLIER									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,20	7,20	7,20	2	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	2		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	33	34	35	2				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,10	0,10	0,10	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	24	25	25	2				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,36	0,45	0,54	2		2,00		
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTH)	µg/L	T1	0,24	0,24	0,24	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,02	0,02	0,02	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,02	0,02	0,02	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,02	0,02	0,02	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
METZCL	MÉTAZACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ODX	OXADIXYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T1	0,06	0,06	0,06	1				0,50

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000948				LE MOULIN VORIN							TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T1	7,20	7,20	7,20	2	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	2		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00	
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	32	34	35	2					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	26	26	26	2				50,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,33	0,43	0,52	2		2,00			

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000327				AMFREVILLE-SAINT-AMAND							UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,54	7,90	14	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,36	14		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	13		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	25	34	42	13				50,00	

000350				ECARDENVILLE LA CAMPAGNE							UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,40	7,55	7,70	16	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,49	16		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	16				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	16				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	16		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	39	41	44	16				50,00	

000367				QUITTEBEUF							UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,50	7,70	7,90	8	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,38	8		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	8				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	8				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	8		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	32	34	35	8				50,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000410 CANAPPEVILLE UDI											
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,53	7,80	9	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,57	9		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01	9		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	31	33	36	9				50,00

000415 PONT AUTHOU UDI											
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,48	7,90	13	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,44	13		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	13		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	20	37	47	13				50,00

000421 SAINT DIDIER DES BOIS UDI											
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,10	7,38	7,80	9	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,31	9		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	9		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	24	26	29	9				50,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000453 GRAND BOURGTHEROULE UDI											
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,45	8,00	31	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,41	31		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	31				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	31				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,02	31		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	20	22	27	31				50,00

000884 HARCOURT UDI											
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,40	7,48	7,60	9	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	9		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	9		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	41	44	46	9				50,00

000920 SAINT OUEN THOUVERVILLE UDI											
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,51	7,90	11	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	11		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	11		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	20	21	23	11				50,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000943		NEUBOURG									UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,10	7,55	7,90	15	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,49	15		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	15				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	15				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	15		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	42	47	50	15				50,00	

001169		BERVILLE EN ROUMOIS									UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,51	7,80	14	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,63	14		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	14				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	14				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	14		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	20	30	46	14				50,00	

001532		ROUGEMONTIERS									UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,10	7,36	7,50	13	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	13		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	13		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	21	26	30	13				50,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

001533		BOURG ACHARD									UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,52	7,70	14	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,72	14		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01	13		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	20	21	29	13				50,00	

001537		BEC HELLOUIN									UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,10	7,30	7,50	2	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	2		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	2				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	2				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,02	2		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	42	44	47	2				50,00	

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP ECAQUELON

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité max.	Représentativité du paramètre
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100L	1 n/(100mL)	15/02/2021	0	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

TTP LA NEUVILLE DU BOSQ

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité max.	Représentativité du paramètre
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8,62 mg(C)/L	18/03/2021	2,00	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

TTP SAINT AMAND DES HAUTES TERRES

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité max.	Représentativité du paramètre
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	3,01 mg(C)/L	02/11/2021	2,00	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP TREMBLAY CHATEAU EAU

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité max.	Représentativité du paramètre
NITRATES (EN NO3)	50,6 mg/L	06/04/2021	50,00	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution
NITRATES/50 + NITRITES/3	1,01 mg/L	09/12/2021	1,00	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution

Nombre de dépassement des limites de qualité :

2

UDI BOURG ACHARD

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité max.	Représentativité du paramètre
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	1 n/(100mL)	23/11/2021	0	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

**Liste des résultats d'analyses des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact
(ensemble des résultats de chlorure de vinyle - résultats des prélèvements non conformes pour les autres paramètres)**

000327 AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
22/09/2021	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	centre de loisir	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
29/09/2021	BEC-THOMAS (LE)	mairie	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

000350 ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
06/07/2021	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	Mairie	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
30/08/2021	HAYE-DU-THEIL (LA)	École	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

000367 QUITTEBEUF

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
05/08/2021	MARBEUF	10 bis rue des Épis Marbeuf	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

000410 CANAPPEVILLE

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
24/08/2021	HONDOUVILLE	crèche les reinettes	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

**Liste des résultats d'analyses des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact
(ensemble des résultats de chlorure de vinyle - résultats des prélèvements non conformes pour les autres paramètres)**

000415 PONT AUTHOU

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
07/09/2021	BOISSEY-LE-CHATEL	35 rue des longs champs	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

000421 SAINT DIDIER DES BOIS

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
01/09/2021	VRAIVILLE	MAIRIE	Chlorure de vinyl monomère	0,84	0,50	µg/L
06/09/2021	VRAIVILLE	POINT MOBILE	Chlorure de vinyl monomère	0,14	0,50	µg/L

000453 GRAND BOURGTHEROULDE

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
10/06/2021	BOSROUMOIS	Mairie	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
17/08/2021	GRAND BOURGTHEROULDE	Mairie	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
01/09/2021	THUIT DE L'OISON (LE)	Mairie	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

000884 HARCOURT

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
15/09/2021	BRIONNE	POINT MOBILE	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

**Liste des résultats d'analyses des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact
(ensemble des résultats de chlorure de vinyle - résultats des prélèvements non conformes pour les autres paramètres)**

000920 SAINT OUEN THOUBERVILLE

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
22/09/2021	AINT-OUEN-DE-THOUBERVILL	cantine cuisine	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

000943 NEUBOURG

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
05/08/2021	ITE-COLOMBE-LA-COMMANDE	D613 Matériaux Subis Sarl	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
05/08/2021	ITE-COLOMBE-LA-COMMANDE	D613 Matériaux Subis Sarl	Cuivre	0,23	2,00	mg/L
05/08/2021	ITE-COLOMBE-LA-COMMANDE	D613 Matériaux Subis Sarl	Nickel	0,00	20,00	µg/L
05/08/2021	ITE-COLOMBE-LA-COMMANDE	D613 Matériaux Subis Sarl	Plomb	15,80	10,00	µg/L
31/08/2021	NEUBOURG (LE)	Piscine	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

001169 BERVILLE EN ROUMOIS

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
31/08/2021	THENOUVILLE	Groupe scolaire	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
13/09/2021	THENOUVILLE	14 route de Touville	Chlorure de vinyl monomère	0,06	0,50	µg/L

001532 ROUGEMONTIERS

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
13/09/2021	ETURQUERAYE	32 place de l'église	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
21/09/2021	BRESTOT	Cantine	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

**Liste des résultats d'analyses des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact
(ensemble des résultats de chlorure de vinyle - résultats des prélèvements non conformes pour les autres paramètres)**

001533 BOURG ACHARD

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
26/01/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	1638 la briqueterie	Chlorure de vinyl monomère	0,50	0,50	µg/L
08/02/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	1638 route de la Briqueterie	Chlorure de vinyl monomère	1,07	0,50	µg/L
01/03/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	N°1188	Chlorure de vinyl monomère	0,12	0,50	µg/L
17/03/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	1188	Chlorure de vinyl monomère	0,08	0,50	µg/L
22/04/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	Dernière maison	Chlorure de vinyl monomère	0,05	0,50	µg/L
18/05/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	N° 1188	Chlorure de vinyl monomère	0,12	0,50	µg/L
22/06/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	N° 1188	Chlorure de vinyl monomère	0,27	0,50	µg/L
30/07/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	Numéro 1680	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
30/08/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	884 route de la Briqueterie	Chlorure de vinyl monomère	0,15	0,50	µg/L
30/08/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	Mairie Barneville	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
13/09/2021	MAUNY	salle des fêtes	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
23/09/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	Numéro 1188	Chlorure de vinyl monomère	0,15	0,50	µg/L
14/10/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	N°1188	Chlorure de vinyl monomère	0,08	0,50	µg/L
02/11/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	N° 1188	Chlorure de vinyl monomère	0,05	0,50	µg/L
16/12/2021	BARNEVILLE-SUR-SEINE	N° 1638	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

Conclusions Sanitaires

RAPPORT ANNUEL

Année : 2021

Unité de gestion : SERPN

L'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés sur les zones de distribution de "Quittebeuf", "Canapeville", "Pont Authou", "Harcourt", "Saint Ouen Thouberville", "Rougemontiers", "Saint Didier des Bois" et "Bec Hellouin".

Sur l'unité de distribution du "Neubourg", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques analysés. Toutefois, un dépassement de la limite de qualité fixée pour les nitrates a été observé.

Sur les zones de distribution de "Amfreville-Saint- Amand" et "Ecardenville la Campagne", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Néanmoins, un dépassement ponctuel de la référence de qualité fixée pour le carbone organique total a été mis en évidence dans ces zones.

Sur l'unité de distribution de "Grand Bourgtheroulde", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Néanmoins, un dépassement ponctuel de la référence de qualité fixée pour le carbone organique total a pu être observé dans cette zone.

Conclusions Sanitaires

Sur l'unité de distribution de "Berville en Roumois", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, un dépassement de la référence de qualité fixée pour les bactéries sulfito-réductrices a été mis en évidence.

Sur l'unité de distribution de "Bourg Achard", l'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Néanmoins, un dépassement de la référence de qualité fixée pour les bactéries coliformes a été observé.

A noter également qu'un dépassement de la limite de qualité fixée pour le chlorure de vinyle a été mis en évidence sur la commune de Barneville-sur-Seine, hameau de La Briqueterie, ainsi que sur la commune de Vraiville (mairie). Des purges sont effectuées pour garantir la conformité de l'eau sur ces secteurs.

ANNEXE 4

**Rapport annuel des actions en cours
Protection de la Ressource**

Annexe n°4 : Rapport annuel des actions en cours protection de la ressource

RAPPEL DES AXES DE TRAVAIL DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Axe 1 : Améliorer la connaissance pour mieux agir demain

Axe 2 : Accompagner le changement des pratiques protégeant durablement la qualité de l'eau

Axe 3 : Aménager le territoire pour préserver la qualité des eaux souterraines

Axe 4 : Inciter financièrement les exploitations agricoles à atteindre les objectifs qualité de l'eau

* BAC = Bassin d'Alimentation de Captage

BAC DES VARRAS MOULINEAUX

Etude des origines de l'AMPA aux Varras	Convention d'étude/recherche avec le BRGM 6 campagnes de prélèvements et jaugeage avec 118 points d'observations
Etude PRIAME	Convention d'étude avec BRGM, AREAS, Université de Rouen Test de la méthode de priorisation des aménagements de bétail qui utilise la modélisation hydraulique et l'intelligence artificielle pour définir la contribution à la turbidité des bétails Réunion pour la construction du projet PRIAME, échanges entre les parties, rédaction de la demande de subvention et convention.
Construction d'une gestion dynamique "produits phytosanitaires"	Mise en place d'un observatoire des prairies agricoles Création d'une base de données pour calculer les IFT et QSA ; Calcul des indicateurs sur 20 % de la SAU Rencontre individuelle de sensibilisation avec des exploitants agricoles et aussi avec des organismes professionnels agricoles (conseiller technique, distributeur, etc.) Travail de réflexion avec INRAE pour élaborer un tableau de bord
Accompagnement les agriculteurs volontaires dans des changements de systèmes de culture	Suivi d'innovations sur le territoire : pâturage sur céréales, couverts avec un agriculteur 1 tour de plaine Grandes Cultures avec les CIVAM : Démarrage d'un groupe : 7 agriculteurs Groupe herbe Roumois Neubourg : 3 éleveurs VAMO 4 CICC 7 MAEC Herbe 3 suivi herbe 4 demandes d'aide investissement matériel
Protection des zones sensibles et réduction des transferts vers les captages	3 zones tampons aménagées : Fosse Cossex, La Haye, Ecce Homo Bétail B10 : 1 étude hydro géotechnique Réponse aux sollicitations pour l'enherbement d'axes de ruissellement
Stratégie Foncière	Elaboration de la stratégie foncière, définition et cartographie des zones à enjeux eau. 1 contrat ORE type pour la protection de 11 ha sur la ferme du Mouchel

BAC DU TREMBLAY OMONVILLE

Gestion dynamique des Nitrates	373 REH programmés pour novembre-Décembre 2021 20 % des successions de culture prioritaires observées (repousses de colza) Rencontre individuelles réalisées avec 61 exploitations
Etude carbone	Analyse des crédits carbone générée par les changements de pratiques "nitrates" : peu de crédits carbone, nécessité de travailler avec les agriculteurs sur des pratiques permettant de produire de l'eau de qualité vis à vis des nitrates ET de générer des crédits carbone (stockage de carbone + réduction des émissions de GES).
Diverses animations techniques et accompagnement au changement de pratique	Circuit couverts courts : 5 agriculteurs présents Suivi test semis direct de lin CICC avec groupe d'éleveurs

BAC DE LA NEUVILLE

Initiation démarche bassin d'alimentation	Rencontre avec quelques agriculteurs référents pour présenter la démarche Rencontre avec les communes Bulletin d'information aux agriculteurs pour présenter la démarche Point de prélèvements de reliquats nitrates pour avoir un état des lieux de départ
Travail sur la part des transferts rapides	Encadrement d'un stagiaire ingénieur sur l'étude de la part des transferts rapides de polluant sur la qualité d'eau

THEMATIQUES COMMUNES

Gestion eaux pluviales	25 communes rencontrées en ateliers collectifs et/ou rendez-vous individuels 5 nouvelles communes dans le projet de végétalisation (3 sur VAMO) Début des rencontres des communes de NDB
Artificialisation	Veille foncière : 100 parcelles identifiées en conflit avec parcelles à enjeux Rencontres et échanges avec les communes Courrier d'information et accès extranet
Sensibilisation mares	5 élus module 1 14 élus lors des visites 10 élus + 1 agent module 2 24 mares observées pendant les visites
Sensibilisation grand public	Balade commentée avec le CAUE27 39 ateliers, 30 classes soit environ 685 élèves
Qualité des eaux	Mise à jour des données et amélioration du suivi Bancaisatin et partage de données Appel à projet innovations – rédaction dossier candidature et marché d'innovation 163 analyses réalisées sur l'eau brute
Stratégie et CTEC	Elaboration et rédaction de la stratégie de protection de la ressource Construction et signature du contrat territorial Eau et Climat Production de brochures de communication sur la stratégie